016.61
L55N

RULX LEON

Notes Bio-Bibliographiques

Médecins et naturalistes de l'ancienne colonie française de St. Domingue

LIBRARY U. OF I., URBANA-CHAMPAIGN

IMPRIMERIE PANORAMA
Rue du Peuple No. 127
Port-au-Prince, Haiti

The person charging this material is responsible for its return to the library from which it was withdrawn on or before the **Latest Date** stamped below.

Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.

To renew call Telephone Center, 333-8400

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY AT URBANA-CHAMPAIGN

MAR 0 1 1984

NOV 11 1983

L161—O-1096

RULX LEON

Notes Bio - Bibliographiques Médecins et naturalistes de l'ancienne colonie française de St. Domingue

IMPRIMERIE PANORAMA
Rue du Peuple No. 127
Port-au-Prince, Haïti

LIBRARY U. OF I., URBANA-CHAMPAIGN

616.61
L 55n

AVANT-PROPOS

Appelés à exercer sous un climat qui n'était pas le leur, aux prises avec des maladies inconnues d'eux comme le pian ou à diagnostic étiologique difficile comme les «fièvres», les praticiens de la métropole se trouvaient parfois dans les embarras extrêmes.

De plus l'éloignement de l'Europe et la difficulté, voire même l'impossibilité, d'en faire venir des médicaments forçaient les médecins à chercher des remèdes parmi les végétaux de l'Ile. Leur choix se faisait d'après les ressemblances morphologiques des plantes de St.-Domingue avec celles de la métropole.

La voie avait été heureusement préparée par des botanistes éminents qui avaient séjourné dans la colonie : le Père Plumier, le Père Nicholson, Tussac et le Père Le Pers qui y a herborisé pendant trente ans. Un empirique André Munget, avait, de son côté vers 1713, dans un recueil jamais édité, mais fort répandu et intitulé «Livre de simples de l'Amérique» réuni toutes les recettes locales employées par les esclaves dans le traitement de leurs maladies. Ces recettes constituaient une véritable pharmacopée où venaient puiser les médecins eux-mêmes, dont Pouppé Desportes. Les travaux de ce dernier furent eux-mêmes repris et utilisés par le médecin haitien Jean Hyppolite Fresnel dans sa publication MEDECINE PRATIQUE D'HAITI, parue en 1830.

Rulx LEON

OEXMELIN (Alexandre Olivier).

Oexmelin est connu pour avoir écrit «L'Histoire des A venturiers qui se sont signalés dans les Indes». Cet ouvrage fut publié en hollandais à Amsterdam en 1674. La premiè re version fut faite en espagnol par le Dr. Alonzo de Buena Maison (1681). Celle-ci fut traduite en anglais par Wil liam Crook en 1684. De l'anglais l'ouvrage fut traduit en français par de Fontignéres et édité à Paris en 1686.

Oexmelin s'est embarqué au Havre le 2 mai 1666. Il n'a pas jugé utile de nous faire savoir les raisons de son départ, «parce que cela serait hors de propos et ne pourrait être qu' ennuyeux».

Il semble qu'il était Hollandais et qu'il a fait des études médicales à l'Université de Leyden, car il parle comme d'un objet familier d'un jeune abricotier qui existait au jardin botanique de cette Université.

Il arriva à Port-Margot le 6 juillet. Le bateau qu'il mon- tait y passa un jour pour s'approvisionner d'eau et de vian de fraiche, et le lendemain à midi il arrivait à La Tortue. Peu après, il fut vendu par la Compagnie des Indes Occiden tales à M. de la Vie. Celui-ci fut cruel pour lui. Une fois, il le fit enfermer pendant trois jours dans un cachot obscur et sale, les fers aux pieds, n'ayant pour nourriture qu'un petit morceau de pain et un peu d'eau. Il faillit en mou rir. Il fut alors racheté par un habile chirurgien qui vivait

à la Tortue et dont il profita de l'expérience. Il s'en s'épara pour partir en course sur un vaisseau flibustier. Il resta en compagnie des aventuriers jusqu'en 1674. Plus tard, il fit encore trois autres voyages en Amérique, tant avec les Hollandais qu'avec les Espagnols et assista à la prise de Carthagène en 1697.

Oexmelin qui passe aux yeux de tous pour un auteur véridique quand il fait le récit des aventures des flibus tiers et boucaniers avance des faits assez invraisemblables au point de vue médical. Ainsi, il déclare, pour l'avoir é prouvé, que l'huile tirée du genre d'escargot appelé «sol dat» est «extrêmement bonne pour toutes les douleurs froides et raccourcissements de nerfs». Il dit aussi avoir fait l'autopsie d'une jeune fille noire qui avait été empoi sonnée par des feuilles de mancenillier placées entre ses or teils. Il affirme que le noyau d'un abricot qui n'est pas en core mûr «est admirable pour manger la chair corrompue dès ulcères et les guérit même entièrement». Les semences de cacao mangées crues l'ont guéri «d'une dysenterie véhé mente».

Oexmelin signale, parmi les engagés, l'existence du mal d'estomac se manifestant par de l'hydropisie et de l'anhéla tion et croit à son identification avec le scorbut. Nous sa-vons maintenant que ce mal d'estomac n'est autre chose que l'ankylostomiase.

CHARLES PLUMIER.

Plumier (Charles), botaniste français, est né en 1646 à Marseille. Il est mort en 1704, au Port Sainte-Marie près Cadix. Il était d'une famille obscure et de bonne heure il fit profession dans l'ordre des Minimes. Habile en toute chose et curieux d'apprendre, il avait étudié les mathématiques et la peinture, il faisait des instruments d'optique et s'était ex

ercé à l'art de tourner. Envoyé à Rome dans le couvent de la Trinité du Mont qui appartenait à la France, il se lia avec Paolo Boccono, qui lui communiqua son penchant pour la Botanique. A son retour, il reçut des leçons de Tournefort et obtint la permission de visiter les iles d'Hyères, les côtes de la Provence et du Languedoc afin d'y reccueillir des plan tes. En 1689, il consentit avec empressement à accompagner Surian dans les Antilles Françaises pour en examiner les productions et pour y faire des recherches qui pourraient être utiles à l'agriculture. Une pension et le titre de Botaniste du roi furent la récompense du zèle et du succès avec lesquels il remplit cette mission. Par ordre de Louis XIV, il visita encore deux fois l'Amérique en 1693 et en 1696 et fit des courses multipliées dans l'Ile de St-Domingue et sur le littoral du Mexique. D'après Urban, s'il faut en croire le nom bre restreint de plantes qui figure dans ses ouvrages, il n'a fait qu'un court séjour à Saint-Vincent, à la Guadeloupe et à St-Thomas. C'est surtout dans les endroits suivants: Fort Saint-Pierre, Fort-Royal, Labasterre, Grande Anse, Grand Cul de Sac, Quartier du Pêcher, Rivière du Lamentin, Mor ne Rouge et Morne de la Calebasse (Martinique) qu'il a re cueilli le plus grand nombre de plantes. En Haiti, il a visité Port-de Paix, l'Ile de la Tortue, la Rivière Froide, en re montant vers la source; il a exploré les régions de Léogane, Fond Baudin, le Grand Goave et le Petit-Goave, l'étang de Miragoane, le Cul de Sac, les Anses à Pitres, jusqu'à l'extré mité sud de la presqu'ile.

Plumier allait s'embarquer de nouveau dans le but particu lier d'étudier l'origine des meilleures espèces de quinquina lorsqu'il mourut de pleurésie à 56 ans.

Plumier est, peut-être, selon Cuvier, de tous les hommes qui se sont occupés d'Histoire Naturelle, celui qui a été le plus actif. Il laissa, en effet, des manuscrits en grand nom

bre; outre ceux qui ont été imprimés, il en reste beaucoup à la Bibliothèque Dupériale (22 volumes in-folio) et au Muséum d'Histoire Naturelle sur des recherches de tous genres, ainsi qu'en Hollande et à Berlin. Plusieurs ont été perdus. Il dessinait avec tant de facilité que le nombre de ses figures, tant d'animaux que de plantes, s'élève dans le catalogue du P. Feuillée à près de 6.000. Ces figures, la plupart au simple trait sont des meilleures et des plus fidèles que l'on connaisse. Boorhaave en fit copier 508, qui passèrent entre les mains de Burmann; on en voyait aussi une partie dans la collection de Sir Joseph Banks.

Plumier ne fut pas un simple descripteur. Pénétré de l'esprit de Tournefort, il distribua en genres, et tout à fait dans sa manière, le nombre considérable de plantes nouvelles qu'il avait observées. La plupart de ses genres furent adoptés par Linné, et plusieurs de ceux que ce savant rejeta ont été rétablis par les modernes. Si, dit Urbain, des raisons primordiales ne militaient pas en faveur de la nomenclature de Linné, on devrait adopter celle de Plumier.

Le P. Labat, qui l'avait connu aux Isles en 1697, regrette qu'il ne se fut pas strictement exprimé dans la Botanique. En dehors de ce domaine, il prenait pour vrai tout ce qu'on lui disait, et le P. Labat ajoute: «Je n'ai guère connu d'homme plus aisé à tromper que ce bon Religieux.»

On a de lui:

Description des plantes de l'Amérique, Paris, 1693-in-fol. avec 108 pl. représentant surtout des fougères et des aroïdes.

Nova plantarum americanarum genera, Paris, 1703,-in-4o, et 40 pl. C'est un supplément aux «Institutiones rei herbariae» où Plumier procède avec succès à l'identification et à la classification des nouvelles espèces. Cet ouvrage contient 105 genres nouveaux caractérisés d'après les fleurs et les fruits et illustrés par des figures analytiques. Le nombre des espèces énumérées s'élève à 119.

Le nom des genres nouveaux est tiré pour une petite partie de la langue vulgaire. Mais la plupart du temps, et c'est là une innovation de sa part, il donne aux plantes des noms de médecins, de botanistes et d'explorateurs. Et pour justifier sa délicate manière de procéder, le nom de chaque savant qui figure dans son ouvrage est accompagné d'une notice bio graphique.

Traité des fougères de l'Amérique, Paris, 1705, in-fol. et 172 pl. exécutés avec une netteté admirable.

Plantarum americanarum, fasc. X. Amsterdam, 1755-1760, in fol. et 262 pl. édités par Burmann.

Plusieurs travaux de Plumier sont disséminés dans le Jour nal des Savants et les Mémoires de Trévoux, et on lui doit encore un traité technique, l'Art de tourner (Lyon, 1701, in fol. pl.) excellent ouvrage écrit en latin et en français, tra duit en russe par le tzar Pierre Le Grand, et réimprimé à Paris en 1749. Tournefort a consacré à Plumier un très beau genre des Apocynées, le frangipanier (plumeria).

LE PERS

On ne peut parler de l'Histoire Naturelle à St. Domingue sans citer le Père Le Pers. Moreau de St. Mery nous dit de lui

«C'est au Dondon que mourut le P. Le Pers, jésuite va- lon, le premier missionnaire qui ait été chargé du soin de cette paroisse où il alla en 1735. Le P. Le Pers avait pour goût dominant de coopérer à la fondation de nouvelles pa- roisses. Arrivé au Cap le 24 Août 1704 il fut d'abord chargé de la cure de Limonade qui lui fut redevable de son accrois sement. Il provoqua ensuite son dénombrement pour aller former celle du Trou qu'il desservit et il influa successive- ment sur l'érection de celles de Port-Dauphin et du Terrier Rouge. Simple dans son extérieur, retiré, d'une extrême so briété, animé d'un zèle apostolique dont les nègres étaient

le principal objet, le P. Le Pers n'avait de mondain que l'amour de la Botanique et celui de connaitre l'histoire du pays qu'il était venu habiter. Trouvant encore d'autres colons qui avaient été eux-mêmes ou qui avaient du moins connu les fondateurs de la Colonie française, il dressa des mémoires qu'il envoya au P. Charlevoix avec lequel il avait étudié la théologie.

Ce fut même en voyant l'ouvrage de Charlevoix que le P. Le Pers qui n'y trouvait pas la partie de l'histoire naturelle assez étendue prit la résolution de se livrer à l'étude de la botanique. Un exemplaire de l'ouvrage de Tournefort tombé entre ses mains acheva de l'y déterminer et dès lors, tout le temps qu'il ne consacrait pas aux devoirs de son état, il l'employait à l'herborisation. On le voyait même oublier pour cette passion le besoin de nourriture que son nègre domestique était obligé de lui rappeler plusieurs fois pendant ses incursions.

...Accoutumé depuis trente ans aux chaleurs qu'il ne trouvait plus au Dondon, il mourut en 1743 dans sa 59ème année laissant une foule de mémoires sur les plantes de Saint Domingue que le médecin du roi Pouppé-Desportes, qui se trouva auprès de lui à sa mort recueillit avec l'agrèment du Supérieur de la mission et sous la promesse d'en faire usage dans ce qu'il publierait sur la botanique coloniale. Il ne faut donc pas douter que ces mémoires n'aient beaucoup servi à l'ouvrage de ce médecin imprimé en 1770 sous le titre de Maladies de St. Domingue dans les parties où il traite de l'Histoire Naturelle.

La partie botanique et zoologique du Père Le Pers qui devait former le tome second de son ouvrage, n'a pas été conservée, nous dit Dempierre. Il affirme, en s'appuyant sur le témoignage de Sommervogal, qu'elle servit à Pouppé-Desportes pour la rédaction de son Histoire des Maladies de St-Domingue.

Ce qui est tout à fait curieux, c'est que Pouppé-Desportes ne mentionne pas dans son travail qu'il a utilisé les manuscrits du P. Le Pers.

Voici à titre d'indications, les noms de quelques naturalistes et médecins qui se sont fait remarquer à cette époque. Ils nous ont été transmis par Moreau de St-Méry.

L'ABBE DE LA HAYE, (curé du Dondon en 1789) a publié en 1789 le prospectus d'un ouvrage sous le titre de Florindia (Flore Indienne) ou Histoire physico-économique des végétaux de la Torride, fruit de ses longs travaux.

FUSEE AUBLERT (Fondateur de Bombarde) mort vers 1786 laissant une Histoire des Plantes de la Guyane en 4 vol. Didot jne. (1775).

BREVET, secrétaire de la Chambre d'Agriculture de Port au-Prince a publié en 1768 un Essai sur la culture du café avec l'Histoire naturelle de cette plante, brochure d'environ 100 p, in 12o justement estimé.

JOUBERT DE LA MOTTE, né à Chateau Gontier, médecin de la Faculté d'Angers, arriva fort jeune dans le Cul-de Sac en 1768. Lors du tremblement de terre en 1770, l'Hôpital de Port-au-Prince manquant de secours, Mr. Joubert vint offrir les siens. Après une carrière laborieuse durant la quelle il avait rempli trois fois l'interim de la place de médecin du roi, obtenu ce titre et celui de botaniste de S.M., M Joubert mourut au mois de Mars 1787.

ROBERT, chirurgien, a établi depuis plusieurs années une maison de santé au Bel air (Port-au-Prince) à laquelle il a ajouté un hôpital pour les nègres des deux sexes comprenant en tout 50 lits.

CESAR DE ROCHEFORT

Sa biographie est difficile à démêler de l'aveu de Dampierre, qui s'est appliqué à l'étudier. Il croit que Rochefort était français et probablement protestant. Il peut même avoir été le ministre protestant avec lequel Le Vasseur s'est brouillé au point de lui interdire l'exercice de ses fonctions et dont le P. Le Pers dit qu'il a «donné au public une Histoire des Antilles». En effet, nous avons de C. de Rochefort une «Histoire naturelle et morale des iles Antilles de l'Amérique» dont cinq chapitres sont consacrés à la flore et dix à la faune, et qui parut pour la première fois en 1658.

Barbier, dans le «Dictionnaire des Anomymes, No 8244» dit que le «savant Abeille dans une note placée sur un exemplaire de cet ouvrage a prouvé que son véritable auteur était Louis de Poincy, ce qui s'accorde bien avec les initiales qui se trouvent au bas de l'épitre dédicatoire». D'autre part, Brunet dans «Manuel des Libraires» attribue cet ouvrage à Louis de Poincy et à César de Rochefort. Jacques de Dampierre qui a repris cette question dans son «Essai sur les sources de l'Histoire des Antilles françaises» restitue à César de Rochefort la paternité de ce travail, tout en disant que l'auteur doit beaucoup de renseignements et même des documents précieux au commandeur Lonvillier de Poincy.

Cet ouvrage ne concerne qu'assez indirectement Saint-Domingue et ce n'est qu'au chapitre dix-huit que nous trouvons une «Description particulière d'une Licorne de mer qui s'échoua à la rade de l'Ile de la Tortue en l'an 1664» (édition de 1665).

Le P. Dutertre dit qu'il était aux Iles quand cette prétendue Licorne s'est échouée et qu'il n'en a rien su, malgré l'intérêt qu'il porte à tout ce qui se passe autour de lui. De

plus, les habitants qu'il a interrogés n'ont conservé aucun souvenir de cette licorne!

Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter la conception que se fait l'auteur de l'étiologie du pian: «Le mauvais aliment de Crabes et d'autres Insectes dont ils (Les Caraibes) se nourrissent ordinairement est cause qu'ils sont presque tous sujets à une facheuse maladie qu'ils nomment Pyans en leur langue, comme les Français à la Petite Vérole. Quand ceux qui sont entachés de cette sale maladie mangent de la Tortue franche, ou du lamentin ou du Caret qui est une autre espèce de Tortue, ils sont incontinent après tous boutonnés, parce que ces viandes font sortir ce mal de hors. Ils ont aussi souvent de grosses apostumes, des clous et des charbons en divers endroits du corps.

POUPPE - DESPORTES

Jean-Baptiste René POUPPE-DESPORTES naquit à Vitré en Bretagne le 28 Septembre 1704, de René Pouppé-Desportes, docteur en médecine et de Jeanne Arot de Landavran, fille de Jean Arot, receveur alternatif des Fouages et Tailles de Vitré et de Fougères. Sa famille, originaire de la Flèche en Anjou et établie à Evron au Bas-Maine depuis plus d'un siècle, a toujours joui de la considération due à l'ancienneté et au mérite. Elle avait déjà produit quatre docteurs en médecine. M. Desportes fut le cinquième de son nom. Dans une de ses lettres à M. l'Abbé son frère, il dit: «Je commençai à Paris mon cours de médecine à l'âge d'environ vingt ans. La première année je lus, j'écrivis et j'étudiai des choses que, je l'avoue, je ne comprenais guère. J'assistai à des cours publics, dont je ne tirai d'autre utilité que celle de me familiariser avec quelques termes qui me paraissaient barbares. L'hiver suivant, je pris les mesures

convenables pour ébaucher l'Anatomie. Je n'oublierai jamais les bontés qu'eurent pour moi les célèbres M.M. Duvernay et Winceslow, qui faisaient alors les cours publics et qui voulurent bien m'accorder quelques instructions particulières. Je joignis toujours à ces exercices ceux des Ecoles et je commençai insensiblement à en goûter les leçons.

Le cours des Plantes qui se fait l'été au jardin du Roi, fut pour moi une amorce d'autant plus flatteuse, que, prévenu en faveur des spécifiques, je me persuadais que la connaissance des Plantes et de leurs propriétés me conduirait à la science de guérir toutes les maladies. J'y fus tout de bon; je m'y livrai de façon qu'au second cours je savais pour ainsi dire par cœur tout le jardin du Roi; je me moquais même de quelques camarades qui vantaient l'utilité de suivre les médecins dans les Hôpitaux. Je m'écartais ainsi de la véritable route pour devenir en quelque sorte médecin. Les instructions d'habiles praticiens auprès des malades étant les meilleures leçons que puisse recevoir un jeune étudiant, les discours des Ecoles, fondés le plus souvent sur des systèmes plus éblouissants que vrais, gâtent souvent aussi plutôt l'esprit qu'ils ne le perfectionnent. En se prévenant pour un système qu'on épouse, on prend le parti de vouloir assujettir la nature en système». ...

«Je franchis enfin le pas. Je m'attachai à l'Hôtel de Dieu et à la Charité quelque rebutant que m'en parût le commencement, quelque grandes que furent les difficultés que j'éprouvai d'abord pour sonder et connaitre les diverses méthodes que les médecins employent, je m'opiniatrai dans la vue que si je ne pouvais rien découvrir, je parviendrais du moins à me faire au visage des malades dans les différentes situations de leurs maladies. Cette étude ne me fut point inutile, car je parvins en effet au point d'acquérir ce coup d'œil qui détermine un médecin, ce certain je ne sais quoi qu'on aperçoit dans la physionomie, qu'

on sent sans pouvoir l'exprimer et en quoi je fais consister pour ainsi parler, le coup de maitre.

Pour réussir dans les vues que je m'étais proposées, je me bornai aux maladies qui me paraissaient le plus considérables, marquant le numéro des lits et faisant ma visite avant et après celle des médecins. J'écrivais l'histoire de chaque maladie, qui souvent n'était pas longue; on me dispensera d'en donner la raison. J'assistais en même temps tous les matins aux opérations et aux pansements. Je lisais l'après-midi les meilleurs livres de pratique que Boorhoavo indique dans la méthode d'étudier la médecine. Mais si j'étais guéri de mes premières préventions pour les spécifiques, les plan tes n'étaient pas tellement effacées de ma mémoire, que tous les étés la Botanique et la Chimie ne me rappellassent au jardin du Roi; car l'esprit d'observation au lit des malades m'avait fait connaitre que les remèdes les plus simples étaient toujours les meilleurs.

Après six ans d'études et d'assiduités à Paris, Pouppé-Des portes alla à Reims se faire recevoir Docteur. Il y soutint une thèse qui avait pour sujet: «An vita et mors mechanica fiant», et la dédia à M. de Jussieu.

Les talents de Desportes le firent bientôt connaitre et il n'avait que vingt-huit ans lorsqu'il fut choisi pour remplir les fonctions de médecin du Roi à St-Domingue. En 1748, l'Académie Royale des Sciences l'admit au nombre de ses correspondants. C'est à lui que l'on doit le rétablissement de l'Hôpital du Cap: il en a porté le nombre de lits de vingt à cent. Il fit dresser aussi un règlement par lequel tout chirurgien avant d'exercer aux iles servirait l'Hôpital pendant un an, non seulement pour s'instruire des maladies du pays, mais aussi pour aider aux pansements et seconder les Frères de la Charité. Pouppé-Desportes était très dévoué. Il arriva une fois que pendant les allées et venues des escadres

françaises à St-Domingue, à peine un Religieux sur cinq ou six était à même de faire le service. Desportes prit alors lui même le tablier et se fit hospitalier et médecin en même temps. Il a même été une fois atteint de la fièvre jaune. Il n'a pourtant pas déserté son poste. Dans une lettre écrite à son frère au Cap-Français le 25 Avril 1747, il dit : «Ma san té depuis quelque temps chancelante me devrait déterminer à suivre le conseil que je donne moi-même aux autres, et à repasser en France. Mais comment quitter pendant la guer-re? Mon devoir...et les fréquentes allées et venues de nos escadres me retiennent comme à la chaine les trois quarts de l'année. Si je meurs, j'aurai soin de recommander qu'on vous remettre tous les papiers, mes raretés et curiosités». Sa méthode de travail consistait dans l'observation étroite des malades et la pratique des autopsies qu'il se donnait la peine de faire lui-même. Il mourut au Quartier-Morin, chez M De Lacombe, Major des Suisses, le 15 Février 1748, âgé de qua rante-trois ans environ. Il avait pris pour devise: «Non no bis, sed Reipublica nati sumus». On a de Pouppé-Desportes l'Histoire des maladies de Saint-Domingue» en 3 volu mes in-12, édité à Paris en 1770, c'est -à-dire vingt deux ans après sa mort.

Plus de la moitié du premier volume est consacrée à ce qu'il appelle «l'Histoire des constitutions épidémiques. Il dis tingue nettement deux saisons : l'été qui va de Mai à Novembre et l'Hiver de Novembre à Mai. Il étudie la constitution de chaque saison en notant la violence et la direction des vents, l'abondance ou la rareté des pluies, d'une part; de l'autre, les maladies qui semblent coincider le plus souvent avec telle ou telle constitution, tâchant d'expliquer les maladies par les constitutions. Nous lui laissons pour compte ses hypothèses, mais nous allons disposer sous forme de tableau les maladies qui lui ont paru prédominer pendant quatorze an nées consécutives dans le Nord de St-Domingue.

ANNEE 1732—Hiver: nombreux cas de doubles tierces bilieuses.

1733—Durant toute l'année, grande mortalité causée par le mal de Siam (fièvre jaune).

1734—Eté: Fièvres intermittentes ou continues. Furonculose généralisée. Hiver: quelques rhumes et

1735—Eté : beaucoup de cas d'ophtalmies gonococciques ou syphilitiques. Hiver : Prédominence du mal de Siam.

1736—Eté: Fièvres continues. Hiver: nombreuses infections puerpérales.

1737—Eté: Présence de nombreux cas de ce que Poupé-Desportes appelle colique yérolique et qui est peut-être la cystite gonococcique. Hiver: rien de spécial.

1738—Eté: rien de spécial. Hiver: petite vérole, fluxions vermineuses chez les enfants, pulmonie (tuberculose pulmonaire).

1739—Eté: sécheresse ayant causé mortalité des bestiaux. Fièvres continues vermineuses, fluxions de poitrine, inflammation du foie et des intestins. Hiver: fièvres doubles tierces. Maladie de Siam se compliquant de parotidite aigue.

1740—Eté: il s'ajoute aux maladies de la saison précédente la fréquence de la petite vérole. Hiver: complication de double-tierce et de fièvre maligne. Diarrhées fréquentes et fièvres puerpérales.

1741—Eté: se signale surtout par la présence de mal de mouton (oreillons), maladie de Siam, petite vérole, angines graves, fièvres doubles, tierces, bilieuses et lymphatiques. Hiver: la petite vérole tue beaucoup de nègres. Le mal de Siam fait beaucoup de victimes. Les fièvres lymphatiques plus fréquentes que les bilieuses.

1742—Eté: même situation qu'à la saison précéden te. Hiver: des cas de fièvres qui font penser à la ty phoïde ambulatoire.

1743—Eté: mal de Siam très grave: fluxion de poi trine. Hiver: le rhume est épidémique.

1744—Eté: ophtalmies, fluxions, fièvres doubles-tierces lymphatiques.

1745—Eté: doubles tierces lymphatiques très graves: mvase chez les animaux. Hiver: Fièvres lym phatiques, maladie de Siam, quelques cas de spasme (tétanos).

1746—Eté: Fréquence de bilieuses et lymphatiques mal de Siam.

Il est malheureusement impraticable d'analyser de façon complète les quatre cents pages que Pouppé-Desportes a consacrées aux observations recueillies par lui sur la méde cine, la chirurgie, l'obstètrique et la pédiatrie. Nous donne rons seulement une idée de la façon dont il comprenait et soi gnait certaines maladies.

Comme les médecins qui lui succèdent plus tard à St-Do mingue, Pouppée-Desportes décrit longuement la fièvre jaune et publie beaucoup d'observations de malades. Aussi se con-duire de façon que n'affaiblissant pas trop la nature, on ne la mette pas hors d'état de soutenir l'affaissement ou l'acca blement qui succède à la fièvre et qu'on lui laisse assez de force pour travailler elle-même à l'expulsion de la matière morbifique.»

Pouppé-Desportes a par ailleurs, étudié avec beaucoup de soins les fièvres doubles-tierces (fièvres rémittentes). Il les distingue en doubles-tierces bilieuses, caractérisées par des accès plus forts et plus courts, se répètant régulièrement, et en fièvre doubles-tierces lymphatiques» qui ont quelque cho se de moins violent et de moins tumultueux, mais ont aussi

plus d'obstination et plus de difficulté à guérir... Les accès ne suivent pas à beaucoup près la même régularité que dans la double-tierce bilieuse. Leur longueur est remarquable. Ils empiètent considérablement l'un sur l'autre».

Tandis que la fièvre double-tierce bilieuse semble pouvoir être confondue avec la double-tierce classique à plasmodium vivax, la double-tierce lymphatique fait beaucoup penser au paludisme tropical à Plasmodium paraecox. En effet, dans ce dernier type, un accès du jour empiète par sa durée sur le lendemain.

Le traitement consistait surtout en bains, saignées, lavements purgatifs et en une tisane purgative (dite tisane royale) composée de sené, jalap, sirop de nerprun et sel d'Epson

Voici comment il administrait les bains dans les fièvres.

«J'ai eu recours pour quelques sujets, surtout à l'égard de ceux dans qui j'apercevais une faible disposition à la sueur; j'ai eu, dis-je, recours au bain tiède dans lequel je faisais mettre le malade durant les intervalles des accès ou redoublements; j'y en ai même fait mettre dans le fort des accès ou à l'approche du déclin. Je m'y suis mis moi-même en pareil cas. J'ai toujours observé de bons effets de ce remède. Il faut avoir attention de bien examiner les différents changements qui arrivent, soit au pouls, soit au visage, pour ne laisser le malade dans l'eau que le temps qu'il convient. Il faut aussi lors de sa sortie du bain, le tenir chaudement et entretenir des cataplasmes bien chauds sur le ventre. Je puis assurer que je ne connais pas de remède plus spécifique que dans les maladies des pays chauds.»

Au chapitre des diarrhées, Pouppé-Desportes fait une excellente description de la dysenterie, qu'il soigne à l'aide de plantes astringentes. Malheureusement, cédant à la crainte chimérique de provoquer de l'inflammation des intestins, il écrit en propres termes: «Je n'emploie pas l'ipécacuanha». Aussi réserve-t-il les droits de la chirurgie quand apparais-

sent certaines complications: «Il arrive quelquefois que, quelque soin qu'on apporte pour résoudre l'inflammation qui arrive dans quelques-uns des viscères du bas ventre, elle se termine par suppuration. Quand l'abcès se forme dans la partie connexe du foie, on guérit par le moyen de l'opération...»

Il n'est peut-être pas indifférent de rappeler combien il tient le régime lacté en grande estime dans certaines affections du tube digestif : «Il n'y a pas de remède plus salutaire que le lait à l'égard du plus grand nombre des diarrhéiques. C'est toujours à lui qu'il faudra en revenir, et sans lui il en périrait plus des deux tiers. Ce liquide remplit en effet par ses qualités toutes les intentions qu'on doit se proposer pour donner à l'estomac un aliment proportionné à sa faiblesse...»

Le 3ème volume de Pouppé-Desportes est divisé en plusieurs parties: la 1ère partie est un traité ou abrégé des plantes nouvelles de St Domingue. Pouppé-Desportes classe les plantes suivant leurs propriétés thérapeutiques. Il en donne une rapide description, souvent d'après Plumier, et fait mention de leur usage. Il les classe et les étudie comme suit:

PLANTES PURGATIVES: Liane purgative, coccis, acajou, gayac, médiciniers ou pignons d'Inde, chardon-béni de l'Amérique, cassier ou caneficier.

PLANTES APERITIVES: Alkekenge ou herbe à cloques, aristoloche longue, eupatoire ou langue de chat, calebasse, herbe à colet, griffe à chat, balisier, jonc de mer, mapou, liane à savon, squine de St Domingue, herbe à bled, thym des savanes, eupatoire à feuilles de marjolaine, bois de couille, scolopendre de St Domingue.

PLANTES HYSTERIQUES: Mélisse puante, chardon étoilé puant, pois puant, liane à caleçon, avocatier.

PLANTES PECTORALES: Immortel, Réglisse de St-Domingue, quincambo ou gombo, capillaires, canne à sucre, basilic.

PLANTES VERMIFUGES: Absynthoides, aldenlandia, liane à vers,

PLANTES VULNERAIRES: Langue de chat, herbe à chiques, liane à coeur, liane à minguet, sucrier de montagne ou bois à cochon, bois-marie, herbe au charpentier.

PLANTES DETERSIVES: Herbe au diable, malnommée, liane à minguet.

PLANTES RESULUTIVES: Manioc, pois puant, herbes à dartres, verveine puante, verveine bleue, verveine blanche, absinthe batarde, indigo.

PLANTES RAFRAICHISSANTES ET EMOLLIENTES. Oseille de Guinée, cerisier de St-Domingue, épinard de St-Domingue, raquette.

PLANTES ASTRINGENTES. Raisinier, goyavier, icaquier, monbin, brésiliet bâtar, grand cousin.

PLANTES FEBRIFUGES. Mangles, citronnier, quinquina, épineux jaune.

PLANTES CORDIALES. Grande sauge de Port-de-Paix, myrtus, mélisse à fleur en globule, épine blanche de St-Domingue, faux romarin, handiroba, ou liane à boite de savonnette.

La 2ème partie est intitulée: «Abrégé d'une pharmacopée américaine ou formule des remèdes qui sont nécessaires dans les maladies qui attaquent les habitants de St.-Domingue» Dans cette partie, écrite par Pouppé-Desportes en latin avec

traduction française en regard, il étudie les différentes formes (tisanes, potions, bols, bouillons, lavements, gargarismes, collyres, cataplasmes, baumes, onguents) sous lesquelles on utilise les plantes du pays.

Voici au hasard, une formule de tisane:

«Tisane pectorale, résolutive ou apéritive, rafraichissante. Prenez des racines d'épinards doux, des feuilles et tiges de la liane appelée griffe de chat, de la mauve appelée herbe à blé, du capillaire de Canada, des racines de roseau ordinaire, de chacun une pincée; de la limaille de fer renfermée dans un nouet, une once; faites-les bouillir dans deux ou trois pintes d'eau jusqu'à la diminution du quart. En tirant la décoction du feu, ajoutez du cresson de savanne et de la réglisse du pays, de chacun une demi-poignée; faites-les infuser une demi-heure et passez ensuite cette tisane.

Je la prescris dans la phtisie sèche, c'est-à-dire aux malades attaqués d'une toux sèche et d'un grand enrouement».

En voici une autre:

«Tisane fébrifuge simple: Prenez des écorces moyennes de citronnier et d'oranger sauvage de chacune une pincée; nitre purifié, un gros; faites-les légèrement bouillir dans une pinte d'eau et les laissez ensuite infuser une demi-heure. Le malade en usera pour boisson».

La 3ème partie contient un catalogue des plantes médicinales, vénéneuses et alexipharmaques. Les plantes sont énumérées par ordre alphabétique, avec à la fois les noms français et caraibes-un mot de description en latin.

On y trouve aussi un mémoire sur une source d'eau chaude trouvée dans l'Ile de St-Domingue, au quartier de Mirebalais (en 23 pages).

La 4ème partie est un mémoire sur le sucre.

Parlant de la culture de la canne à sucre, Pouppé-Desportes dit: «Ce sont ces sortes de terres qu'il conviendrait de la

bourer avec la charrue pour les pénétrer profondément, les diviser et les rendre meubles. Je suis surpris comment nos habitants qui ne manquent pas d'industrie, n'ont point encore employé ce moyen. Non seulement ils épargneraient bien des travaux à leurs nègres qui se fatiguent considérablement à bêcher, mais il rendraient encore leurs terres plus fertiles et seraient assurés de mieux réussir dans leurs plantations.»

Pas mal de conseils sur la façon de préparer le sucre, d'expurger les champs de cannes des rats qui les infestent, sur la valeur des terrains pour la culture de la canne, etc...

A propos de la source thermale qui a fait l'objet du mémoire de Pouppé-Desportes et dans laquelle fut trouvé sur tout du soufre, il y a un détail qu'il peut être intéressant de relater. Cinquante ans plus tard Charles Arthaud, médecin du Roi à St-Domingue, voulant se renseigner sur cette source, écrivit à Mgr. l'Abbé Sibourd, vicaire desservant la paroisse de Mirebalais. Celui-ci répondit à la date du 28 Novembre 1787, en disant: «Elles sont à 4 lieues et demie du bourg mais plus bas sur la rive droite de l'Artibonite, près de l'habitation Docbédar. En 1750 et en 1751, elles étaient très fréquentées; on y a vu jusqu'à 2 à 300 personnes qui en faisaient usage pour les maladies cutanées et elles s'en trouvaient fort bien. Elles ont disparu en 1752, par un tremblement de terre arrivé au mois d'Octobre; elles ont reparu en 1760, mais en moindre quantité et le tremblement de terre de 1770 les a fait disparaitre totalement, et on ne les a plus vu reparaitre depuis cette époque... Il ne reste plus à la place des eaux qu'une grotte d'une profondeur admirable; on a tenté de pénétrer jusqu'au fond avec des flambeaux allumés, mais jamais on n'a pu réussir.»

Voici maintenant quelques jugements sur Pouppé-Desportes. Jourdan dit de lui: «Personne avant lui n'avait fait une étude particulière et suivie des cruelles maladies qui déso

lent le climat des Antilles. Ainsi dépourvu de guides, il se trouva obligé de s'en rapporter aux empiriques du pays et aux observations recueillies à la hâte par lui-même, afin de parvenir à en connaitre ou au moins à soupçonner la nature et les moyens curatifs. Dans le même temps, il s'occupait avec ardeur de l'histoire naturelle et médicale de St-Domingue. Mais quoique ses recherches lui aient valu le titre de correspondant de l'Académie des Sciences en 1738, ce qui nous reste de lui prouve qu'il n'a pas de connaissances très étendues en Botanique. Son principal mérite est d'avoir bien vu et d'être assez fidèle lorsqu'il rapporte ce dont il a lui-même été témoin. C'est ainsi qu'on lui doit quelques renseignements utiles sur les différentes denrées commerciales de St-Domingue, entr'autres sur la culture et la préparation du sucre, du café, du cacao, de l'indigo et du coton. Le premier, il a reconnu que l''ipécacuanha, ou pour parler plus exactement, l'une des racines qui portent ce nom dans le commerce, appartient à une espèce du genre des violettes. Il mérite donc,au moins pour son zèle, l'honneur que lui a fait Jussieu en donnant son nom à un genre de plantes (Portesia) de la famille des néliacées, qu'il avait, d'ailleurs fait connaitre le premier.»

Les deux premiers volumes sont consacrés à la médecine. Ce n'est qu'une misérable compilation de tous les contes populaires répandus aux Antilles et rassemblés par un empirique nommé Minguet, qui avait précédé Desportes à St-Domingue et y avait joui d'une grande renommée.

Arthaud rend hommage en ces termes: «Pouppé-Desportes a été pendant quatorze ans un médecin du Roi au Cap; il a laissé un bon exemple à suivre mais pas de fortune à recueillir. Parlant de l'auteur, il dit: «L'ouvrage de Desportes doit être regardé comme précieux; ce médecin patriotique, dont la mémoire doit être chère aux Colons, puisqu'il a sacrifié ses jours à s'instruire des moyens de les conserver,

doit être encore plus chère aux personnes de l'art, puis qu'il leur apprend ce qu'ils devraient faire, et qu'il les instruit à mépriser le fatras de nos boutiques et guérir par des moyens plus simples».

De son côté, MFJ. Eloi a dit: «C'est un ouvrage curieux et intéressant où l'on trouve des choses neuves». En ce qui a trait à la partie botanique de l'oeuvre de Pouppé-Desportes, nous trouvons sous la plume d'Urban les réflexions suivantes: «Il (Pouppé-Desportes) a observé dans la classification la nomenclature française. Les noms latins sont empruntés en partie à Plumier. Sur quelques plantes, il n'a laissé qu'une description succinte, sans indication de genre et d'espèce. Le nombre des plantes mentionnées s'élève à 3.000. Il est regrettable que l'éditeur de cet ouvrage n'ait pas engagé un botaniste de Paris à rectifier les noms de ces plantes d'après la nomenclature de Linné.»

Somme toute, Pouppé-Desportes est une personnalité médicale remarquable qui a fait bénéficier St.-Domingue de son zèle et de son intelligence.

NICHOLSON

Nous ne savons pas grand'chose de la vie de Nicholson. Il fut, pendant quelques années, Préfet Apostolique et supérieur des dominicains à Léogane. Il laissa St-Domingue peu après le tremblement de terre de 1773. Après son départ, il parait avoir eu peu de rapports avec la Colonie, car il affirme plusieurs fois n'en avoir rien appris. On ne trouve son nom dans aucun Dictionnaire, sauf dans le Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes où il est cité comme l'auteur de son «Essai sur l'Histoire Naturelle de St-Domingue» et d'un autre ouvrage «La Solitaire des Rochers» Chateaufort 1787 (renseignements dûs au P.A. Cabon).

J'ai été chez les Dominicains à Paris où je n'ai pu trouver

sur le Père Nicholson aucun renseignement d'ordre biographique ou bibliographique.

... Comment il fut amené à écrire son essai d'histoire naturelle, il nous le dit lui-même dans l'avertissement de son livre: «Je présumerais trop de mes forces, si j'entreprenais de traiter en grand l'Histoire Naturelle de St-Domingue. Son séjour de près de quatre ans dans cette ile fortunée m'a mis à portée de faire quelques observations détachées suivant le hasard ou les circonstances. Je n'avais alors en vue que de satisfaire mon goût et de remplir des moments de loisir que les devoirs de mon état me laissaient libres. Les personnes à qui je les ai communiquées depuis mon retour en France m'ont conseillé de les soumettre au jugement du public, espérant qu'elles pourront être de quelque utilité pour la connaissance de l'Histoire naturelle d'un pays si fréquenté et si peu connu.»

L'auteur, après avoir expliqué un certain nombre d'expressions techniques ou en usage dans les iles, donne une idée générale de St-Domingue, de ses productions, de son commerce, de son gouvernement civil et ecclésiastique, de sa population et de son climat. Il étudie la façon dont les manufactures préparent le sucre, l'indigo, la méthode employée dans la culture du café et de l'indigo et, en des réflexions amères censure la conduite des Colons en général vis-à-vis de leurs esclaves .Il décrit ensuite toutes les paroisses de St-Domingue, celles du Nord, de l'Ouest et du Sud.

Nicholson passe alors au coeur de son sujet, c'est-à-dire qu'il entreprend l'étude du règne végétal. Voici pourquoi il l'a entreprise:

Malgré les travaux considérables du Père Plumier il nous reste encore bien des connaissances à acquérir dans cette partie de l'histoire naturelle de St Domingue. Nous n'avons que de faibles notions sur les guis, les mousses, les agarics, les lichens et les autres plantes parasites qui s'y trouvent

en très grand nombre, surtout dans les anciennes forêts; les habitants ne savent pas même les noms de la plupart; les gramens ne sont nullement connus, quoique le nombre en soit grand; le Père Plumier n'en a décrit qu'un seul. Les différentes espèces d'aloès auraient besoin d'être désignées avec soin; les lianes, les liserons et tant d'autres plantes grimpantes ou rampantes, qui forment peut-être la classe la plus nombreuse des végétaux de cette ile, ont échappé jusqu'ici aux observations suivies de quelque bon naturaliste; les marais, les rivières, les bords de mer, sont presque totalement ignorés.

De quelle utilité ne serait donc pas un ouvrage qui répandrait une lumière fixe sur ces différents sujets du règne végétal? Il faudrait commencer par établir une bonne nomenclature et réunir sous une dénomination botanique tous les synonymes français, créoles ou caraibes qui appartiennent à une même plante. On s'attacherait principalement à décrire et à analyser les végétaux que les Colons ont coutume de convertir en aliment; on observerait avec le même soin ceux à qui l'on attribue des qualités nuisibles ou qu'on regarde même comme des poisons dangereux; on s'appliquerait à en découvrir les propriétés, qui ne sont pas assez connues, puis qu'il arrive tous les jours que des personnes attestent la malignité de certaines plantes et que d'autres la nient.

«En attendant que quelque bienfaiteur de l'humanité entreprenne de réaliser ce projet, nous nous faisons un devoir de publier une liste des plantes de cette riche contrée, qui sont parvenues à notre connaissance. Quelque médiocre qu'elle soit en elle-même, elle est cependant plus considérable que toutes celles qui ont paru jusqu'ici. Le catalogue de M. Pouppé-Desportes, imprimé en 1770, qui est un des plus récents et des plus étendus, renferme tout au plus 280 espèces de plantes; le nôtre en contient un peu plus de 400, sans compter les variétés qui se trouvent dans quelques-unes

Cent quatre vingt-deux pages de son livre sont consacrées à la description de ces plantes, classées selon la manière de Linné, d'Adamson et Tournefort. «La Plupart de ses observations ne sont d'aucun intérêt pour la science parce que ses descriptions ne permettent pas d'identifier les plantes, dont les spécimens sont perdus», dit Urban. Nicholson passe ensuite à l'étude du règne animal.Il envisage surtout les coquillages, quelques poissons, l'anolis et les mouches luisantes (coucouilles).

Voici, pour nous faire savoir sa manière, ce qu'il dit de l'anolis. «Ses différentes espèces. L'anolis est une espèce de lézard que Sloane définit «Lacertus minor Levis». Il s'en trouve partout de nombreuses variétés; on en voit de verts, de gris, de noirs, de jaunes, de mouchetés; les uns sont divisés en plusieurs bandelettes longitudinales de différentes couleurs. Les plus gros n'ont pas plus de sept à huit pouces de longueur et un demi-pouce de diamètre; les plus petits n'ont pas moins d'un pouce de longueur et deux à trois lignes de diamètre; leur conformation est partout la même, mais les proportions de la queue avec le reste du corps varient. Dans les uns, la queue égale la longueur du corps; dans les autres, elle est plus courte; dans quelques uns, elle est une fois plus longue.

«Son caractère, ses mœurs, ses combats : Ce reptile est fort vif, très leste, si familier qu'il se promène souvent sur les tables et sur les personnes. Son port est gracieux, son regard fixe; on dirait qu'il prête attention à ce qu'on dit en sa présence; il examine tout ce qu'on fait devant lui; il ne fait jamais de mal. Il se nourrit de mouches, d'araignées et d'autres insectes qu'il avale en entier. Il est presque toujours en guerre avec ses semblables. Lorsqu'un anolis en aperçoit un autre, il s'en approche lestement; celui-ci l'attend en brave. Les deux champions préludent au combat par des menaces réciproques qu'ils se font l'un à l'autre, en

agitant la tête de haut en bas par des mouvements rapides et convulsifs; leur gorge s'enfle prodigieusement, leurs yeux sont étincelants: ils s'attaquent ensuite avec fureur, chacun tâche de surprendre son ennemi.

S'ils sont d'égale force, le combat n'est pas sitôt terminé; c'est ordinairement sur les arbres qu'il se livre; d'autres anolis sont spectateurs oisifs; ils laissent vider la querelle sans qu'aucun d'eux n'entreprenne jamais de sépa rer les combattants: ils semblent, au contraire prendre plai sir à les voir aux prises; peut-être que c'est la jouissance ou la résistance de quelque femelle qui leur imprime cette fu reur martiale. Comme ils cherchent à se mordre, il arrive souvent que la gueule de l'un s'entrelace dans celle de l'au tre; ils restent longtemps dans cette attitude, chacun tirant de son côté. Leurs efforts sont-ils inutiles, ils s'éloignent, la mâchoire ensanglantée; mais un instant après ils recom mencent.

Lorsque l'un des deux guerriers se trouve plus faible que l'autre, il prend lentement la fuite; son ennemi le poursuit vivement; s'il le joint c'en est fait, le vaincu est à l'instant dévoré; heureux s'il en est quitte pour la perte de sa queue dans ce cas il a le temps d'échapper; car l'ennemi occupé à dévorer sa proie ne s'acharne point à la poursuite de celui qu'il vient de mutiler. L'anolis peut vivre sans queue, on en voit plusieurs qui en sont privés. Elle ne repousse pas lors qu'elle a été coupée, mais il se forme à l'extrémité un calus. Il semble que cet accident devrait le rendre plus propre au combat, mais il parait au contraire qu'il énerve son courage et peut-être ses forces. Un anolis mutilé devient timide, fai ble et languissant; comme il ne peut se montrer sans mani fester sa honte et se défaite, il évite le grand jour, il mène une vie triste, obscure et fuit devant le plus petit qui ose l'at taquer».

«Manière de se reproduire.— Ce reptile est ovipare. Dans

le temps de ses amours, le mâle embrasse la femelle, la tient serrée et reste longtemps accouplé avec elle; cette jouissance amoureuse ne les empêche pas de courir et de sauter ensemble de branche en branche. Lorsque la femelle sent approcher le moment de la ponte, elle fait avec ses pattes de devant, au pied d'un arbre ou ou d'une muraille un trou en terre d'environ deux pouces de profondeur; elle y dépose un oeuf qu'elle recouvre de terre; la chaleur du climat le fait éclore. Cet oeuf porte cinq lignes de longueur et trois de largeur; il est lisse, d'un blanc sale, oblong, également arrondi par les deux extrémités».

Nicholson consacre le dernier chapitre de son livre à ce qu'il appelle les monuments d'antiquités, c'est-à-dire aux fétiches, aux fragments de poteries et aux haches indiennes. Ce qu'il dit des haches indiennes est particulièrement intéressant: «Elles sont fort communes en Amérique. Le vulgaire les appelle pierres de tonnerre: on les trouve partout à St-Domingue sur la surface de la terre ou à peu de profondeur. Elles sont faites communément en coin. Avant l'arrivée des Européens, les Indiens s'en servaient pour faire leurs canots et d'autres semblables ouvrages. Elles leur tenaient lieu de tous les instruments de charpente dont ils n'avaient aucune idée. On sait par tradition que lorsqu'ils avaient un canot à faire, ils commençaient par abattre l'arbre qui leur convenait; pour cet effet, ils mettaient le feu au pied; des coups de haches redoublés animaient cet élément, qu'ils conduisaient par ce moyen où ils voulaient. Lorsque l'arbre était abattu, ils coupaient de la même manière l'autre extrémité suivant la longueur qu'ils voulaient conserver, ils creusaient ensuite cette partie par le moyen du feu et de leurs haches, et le canot se trouvait fait; la patience et le courage leur faisaient exécuter ce qu'ils avaient une fois conçu.

«Ces haches sont des pierres très dures et communément très lisses. Les sentiments sont partagés sur leur origine. Les

uns prétendent qu'elles viennent de la terre ferme et que les peuples qui l'habitaient venaient les troquer avec ceux des îles, qui leur donnaient en échange quelques denrées. D'autres croient qu'elles sont originaires des lieux où on les trouve et que les Indiens leur donnaient la forme que nous leur voyons, en les frottant contre d'autres pierres ou en les râclant avec des débris de coquilles. Quelques-uns pensent qu'elles sont faites avec une terre glaiseuse que les Indiens allaient chercher au fond de la mer et qui a la propriété de se durcir à l'air. Quelque sentiment qu'on embrasse, on ne verra jamais ces instruments sauvages sans admirer combien l'homme, laissé à lui-même et sans secours, devient industrieux pour subvenir à ses besoins».

Parmi les naturalistes de Saint-Domingue qui ont écrit postérieurement à Nicholson, un seul, à notre connaissance, dit et répète l'avoir consulté: c'est Descourtilz.

J. D. CHEVALIER

Chevalier était médecin du roi à St-Domingue en même temps que Pouppé-Desportes, mais le premier résidait à Léogane et au Cul de Sac, où il a exercé la médecine durant onze ans, tandis que le second habitait le Cap. Il n'avait probablement pas connu personnellement Pouppé-Desportes qu'il appelle « M. Lepouppé-Desportes», cependant il fait mention des formules que son confrère du Nord avait composées pour soigner les maladies de l'Hôpital du Cap.

Nous avons de cet auteur les «Lettres à M. de Jean sur les maladies de Saint-Domingue, sur les plantes de la même île et sur le Remora et les Halcyons».

Dans la première partie, Chevalier distingue les maladies en trois classes : celles qui sont propres aux Blancs, celles qui le sont aux Nègres et celles qui sont communes aux uns et aux autres.

Les blancs seraient atteints surtout du mal de Siam, qui d'après lui serait loin d'être mortel; les nègres seraient sujets au ver de Guinée, les plus jeunes au mal d'estomac (entendez par là l'ankylostomase). Les nouveaux-nés, et dans une proportion moindre les adultes, seraient souvent victimes du tétanos. «La maladie commune aux blancs et aux nègres serait la vérole, qui en produit d'autres, différentes dans ces deux espèces d'hommes. Les nègres sont plus sujets aux pustules ou «galles» véroliques, que l'on appelle des pians, aux écrouelles, à la lèpre; car, je regarde ces deux dernières maladies comme la suite d'une vérole qui a passé par plusieurs générations de père en fils. Mais les Européens sont plutôt attaqués d'obstructions de rate, de foie et de diarrhées opiniâtres qui en font périr un grand nombre.» Pour traiter les fièvres malignes, il ne donne pas ordinairement l'émétique comme on prétend que font les médecins du Cap. Il fait avec discernement la saignée du pied et si le malade tombe dans le coma, il lui applique des vésicatoires sur la nuque. Contre les fièvres doubles-tierces, il utilise le quinquina.

Quant au tétanos des nouveaux-nés, Chevalier lui reconnait comme cause: le refroidissement considérable des cases des accouchées après que le grand feu qu'on a coutume d'y faire la nuit, se soit éteint; les habitudes d'intempérance de certaines femmes enceintes qui boivent du tafia et mangent beaucoup de piments et la manière de lier et de couper le cordon ombilical, car, dit-il, «lorsqu'il est serré outre mesure, il fait de la douleur à l'enfant, parce que le fil coupe ses vaisseaux, et cette blessure peut causer le tétanos.» Aussi au nombre des moyens qu'il préconise pour prévenir le mal, il énumère celui-ci: «Il faudrait qu'un chirurgien entendu montrât aux négresses accoucheuses la manière de lier le cordon ombilical.»

A propos du ver de Guinée, l'auteur qui en a vu plus d'u

ne centaine en vie, relate l'observation d'un cas où le ver serait sorti par la commissure externe des paupières. Il semble que la draconculose ait disparu de l'Ile, car je n'ai jamais vu rapporter un seul cas de nos jours.

... Chevalier croit que la lèpre est un aboutissant de la petite vérole, et il les traite toutes deux ou par la friction, n'allant pas jusqu'à la salivation, mais préférablement par la fumigation qui est la «méthode de traiter les maladies vénériennes par une poudre que l'on fait brûler sur un peu de braise dont le malade reçoit la vapeur par le nez.»

L'auteur finit sa première lettre à M. Jean en rapportant une épidémie de fièvre éruptive dont il a été témoin: Dans une habitation de deux cents nègres, il en tombait malades chaque jour jusqu'à vingt et trente. Le mal frappait aussi les blancs, surtout les enfants. Il nous renseigne sur le nom de la maladie; «On l'appela sarempion ou salempion, nom espagnol, disaient quelques-uns, ou provencal suivant d'autres, c'était une espèce de rougeole boutonnée et elle n'en différait qu'en ce que la peau n'était ni élevée ni enflammée. J'ai pourtant vu quelques enfants blancs avec ces deux symptômes.»

La deuxième lettre de Chevallier traite des plantes de St Domingue. Il a décrit, en somme, très peu de plantes: la poincillade, le pois puant, l'immortel, le cachiment coeur-de-boeuf, le mangle rouge, la liane à médecine, l'herbe à charpentier, le canificier, la sal-separeille et le sené.

Pour la morphologie des plantes, il s'aide de Plumier, de Labat, et s'inspire de Lemery, tout en le rectifiant parfois.

Il donne ensuite «les noms et vertus de plusieurs plantes dont on fait usage à St Domingue», ajoutant pour nous éclairer sur ses références: «Je choisirai les plus utiles et les plus curieuses dans le recueil de Minguot. Il faut dire tout

de suite que Chevalier possédait une copie du manuscrit de Minguet, faite d'après l'original que possédait M. Depas, médecin du Roi. Ce manuscrit avait pour titre: «Livre des simples de l'Amérique servant au corps humain, découvertes par André Minguet, tant en médecine que onguens, à la Côte de St-Domingue, l'an de grâce 1713.» Et Chevalier, à ce propos fait la réflexion que Minguet était un homme sans lettres, qui n'était ni médecin, ni chirurgien, ni apothicaire, mais qu'il avait la réputation de traiter les maladies avec succès.

... La troisième lettre de Chevalier à M de Jean, très courte et pas très intéressante, parle d'un coquillage qui s'attache aux navires et en retarde la marche et de certains oiseaux de mer appelés Halcyons.

... Pour être complet, il faut ajouter que Chevalier a fait paraitre en 1730 un volume de cinq cents pages sur la saignée. Il en étudie et discute la valeur évacuative, détersive et révulsive.

DAZILLE (JEAN BARTHELEMY)

Dazille (Jean Barthélemy) était du diocèse de Saintes. Il vint étudier à Paris sous le fameux Antoine Petit, et on le voit inscrit sur les registres de l'Ecole de Médecine, dans le mois de Mars de l'année 1771. En 1775, il était au service de la Marine; il parcourut une grande partie des côtes de l'Amérique et des Indes Orientales, et se trouva en 1759, au bombardement de Québec. Pendant près de trente ans, il séjourna dans les colonies françaises d'Amérique en qualité de médecin du gouvernement, inspecteur des hôpitaux ou comme médecin honoraire à Saint-Domingue. Revenu en France, en 1784, il mourut à Paris dans le mois de juin 1812 à l'âge de près de quatre-vingts ans. Dazille, fait remarquer Dezeimeris, introduisit dans le régime des hôpi-

taux des colonies d'importantes améliorations. Ses ouvrages tiennent un rang distingué parmi ceux qui ont le mieux fait connaitre les maladies en pays chauds, et surtout celles des nègres, les règles d'hygiène les plus propres à les prévenir et la thérapeutique particulière qu'elles réclament. En voici les titres.

I De l'influence de la nuit sur les maladies. Paris, 1806, in-8o

II .Observations générales sur les maladies des climats chauds, Paris, 1785, in-8o

III Observations sur le tétanos, précédées d'un discours sur les moyens de perfectionner la médecine sous la zone torride, suivies d'observations sur la santé des femmes, dans ces régions, etc. etc...Paris 1788, in-8o

IV Observations sur les maladies des nègres. Paris 1776, in-8o—Ibid, 1792, 2 vol. in-8o.

A propos des «Observations sur les maladies des nègres», Jourdan dit: Dazille fait les réflexions les plus judicieuses sur les causes des maladies qui produisent une si effrayante mortalité parmi les noirs, et sur les moyens d'y porter remède. Ceux qu'il propose, sont dictés par une sage philosophie et avoués par l'hygiène aussi bien que par la raison. A la suite de l'ouvrage, on trouve un précis sur l'analyse des eaux minérales pour servir de guide aux jeunes médecins et chirurgiens.»

A propos des «Observations générales sur les maladies des climats chauds», Jourdan dit: «Instruction plus particulièrement distinguée aux médecins qui se proposent de s'établir à St-Domingue. Il est bon de la lire pour se former une juste idée de la topographie médicale des colonies d'Amérique. Cet ouvrage fut publié par ordre du Gouvernement.»

Son ouvrage capital et celui qui permet de juger le praticien me semble être son «Observations sur le tétanos» etc.» On y trouve un nombre incalculable de faits qui font porter sur l'homme et le médecin le jugement le plus favorable. Si nous n'exposons pas ici ses conceptions médicales, c'est parce que nous l'avons déjà fait suffisamment ailleurs (La pratique Médicale à St-Domingue». Presses Modernes. 1928)

J. F. LAFOSSE

J.F Lafosse, docteur en Médecine de l'Université de Montpellier et correspondant de la Société Royale de Médecine, n'a pas, comme Pouppé-Desportes et Dazille, habité le Nord de Saint-Domingue. Il a séjourné dans le quartier de Miragoâne, au Sud de l'Ile, durant sept ans, de 1777 à 1784

Il nous a laissé un livre intitulé: «Avis aux habitants des colonies, particulièrement à ceux de l'isle de Saint-Domingue». C'est un ouvrage intéressant dont on pourra se faire une idée par les extraits que nous allons faire.

Le but de ce travail serait «de faire connaitre combien il serait essentiel, que dans une Colonie où les maladies ne sont que trop communes, où la plupart des malades sont dépourvus de toute espèces de secours où, plus malheureusement encore, vexés assez souvent par des traitements contre-indiqués, et dès lors nuisibles; combien il serait important que les habitants fussent instruits de ce qui peut les concerner, et le fussent assez pour sentir la nécessité de rester inactifs dans un grand nombre de cas où l'homme de l'art serait souvent plus circonspect que ne sont ordinairement ceux qui l'ignorent». D'où des conseils.

«On doit donc, quand on a la liberté de choix, préférer d'habiter les lieux qui sont à découvert et qui sont les plus éloignés de marécages ou eaux dormantes, dont le voisinage est toujours dangereux, surtout dans les pays chauds».

«L'on ne peut assez blâmer aussi la mauvaise habitude qu'on a sur plusieurs habitations d'y creuser des mares en plusieurs endroits et surtout de les placer aussi à portée des maisons qu'on habite.»

«Je me suis souvent assuré que les lieux où l'on voit une grande quantité d'insectes sont toujours les plus malsains.

Il ne faut pas faire de fouilles en temps pluvieux.

Il s'élève contre la consommation du pain fait avec de la farine avariée vendue à bon marché; «Si cependant on pouvait persuader combien le mauvais pain est préjudiciable et que les maladies les plus dangereuses et les plus graves, en sont ordinairement le produit, on verrait que les vivres de terre sont infiniment préférables et que le mauvais pain est la plus nuisible et la plus dangereuse de toutes les nourritures.

Il faut sevrer l'enfant dès que la mère redevient enceinte et lui donner les aliments convenables comme quantité et qualité, par exemple la panade. En voici la recette: «Faire bouillir le pain dans l'eau, jusqu'à ce qu'il soit entièrement fondu et commence à prendre une certaine consistance qu'on diminue en y délayant une certaine quantité de lait cru de préférence au lait cuit». Les jeunes enfants d'esclaves qui enfreignent ces règles, parce que forcés de partager les aliments dont se nourissent leurs parents, ont de fréquentes indigestions et meurent en grand nombre.

Prophylaxie de l'éclampsie: «Les signes qui indiquent que la saignée est nécessaire dans le 6ème mois de la grossesse sont des étourdissements, des maux de tête, des oppressions dans la respiration, des engourdissements dans les bras; l'on ne doit même pas attendre au terme de 8 mois pour la faire, si ces symptômes se manifestent dès le 5ème ou le 6ème mois».

Il faut, dit l'auteur empêcher que les femmes enceintes travaillent dur dans les 4 derniers mois de la grossesse; dans

la saison pluvieuse il conviendrait que chaque habitant ait un nombre suffisant de tentes pour mettre leur atelier à l'abri de la pluie.

On n'exempte pas les nègres faibles de certains travaux de force, c'est pourquoi on voit un si grand nombre de hernies. On devrait disposer convenablement l'intérieur d'une sucrerie et la situation des fourneaux; et il donne des conseils là-dessus, pour le plus grand bien de la santé des esclaves.

«Il ne serait pas hors de propos non plus d'y avoir (dans l'Hôpital) quelques lits un peu commodes, pour ceux qui seraient sérieusement malades, et qu'on fût pourvu de quelques chemises, draps et couvertures, afin de pouvoir les changer et les couvrir au besoin. En réunissant à ces différentes précautions celles d'avoir un logement particulier et plus éloigné, pour les cas de maladies épidémiques ou contagieuses, on préviendra certainement nombre d'accidents d'autant plus fréquents, qu'il y a beaucoup de propriétaires qui ne sont point portés à s'en donner la peine».

Dans les cas de fièvre, on peut guérir sans employer ni purgation, ni saignées, ni autres remèdes qu'on regarde ordinairement comme indispensables; de plus, il faut faire peu de cas de cette légende de formules ou prétendus secrets admirables contre la fièvre.

Il expose ses vues sur les maladies de l'appareil respiratoire

«Il suffit d'observer que quoiqu'on aperçoive dans toute espèce de fluxion de poitrine la fièvre, l'oppression et la douleur, ces signes n'indiquent rien de positif quant à la nature de la maladie qui y donne lieu, ni quant au traitement qu'il convient d'employer. «Il étudie ensuite longuement les différentes fluxions de poitrine.

Parmi les causes de fluxions de poitrine, il cite: «La suppression de la transpiration ou des sueurs, comme la plus

importante et celle qui décide le plus fréquemment la mala die dont nous parlons, surtout chez les nègres, soit qu'on s'expose subitement et sans se mouvoir à l'impression d'un air froid ou d'un courant d'air, pendant que le corps est chaud ou suant, soit qu'on s'avise de boire froid, surtout de l'eau pure, avant de s'être reposé et que le corps soit un peu tempéré; soit enfin qu'on vienne à être mouillé par quel que grain de pluie pendant qu'on est dans ce même état».

La petite vérole: «La contagion étant considérée comme la seule cause qui peut occasionner cette maladie, les meil leurs moyens de la prévenir doivent consister principale-ment à garantir de cette même contagion tous ceux qui n'ont pas été encore atteints de la petite vérole, soit en in terceptant toute espèce de communication avec ceux qui en sont affectés, soit par l'usage des différents moyens qui peuvent être utiles, sinon pour garantir des influences des miasmes varioliques répandus dans l'air, en supposant qu' il soit possible que la petite vérole se communique ainsi, même à une certaine distance. Il est sans doute assez facile d'intercepter toute communication sur les habitations, en fai sant transporter tous les vérétés dans un logement particu lier, éloigné des autres établissements; mais si l'on fait at-tention que ceux qui habitent les villes et les bourgs n'ont pas la même facilité; que les propriétaires des habitations ne sauraient s'y résoudre volontiers pour eux ou quelqu'un de leur famille et surtout combien le préjugé qui règne par mi les nègres les invite à se visiter mutuellement, on verra que le meilleur et peut-être l'unique moyen de prévenir les dangereux effets de la petite vérole consiste dans l'inocula tion.

Il faut veiller à ce que les «nègres malades» ne soient re-tournés chez eux, après leur guérison, qu'après que toutes les croûtes sont entièrement tombées, qu'on les aura bien

fait baigner et surtout que tout le linge qu'ils auront porté pendant leur maladie aura été bien lessivé. On ne ferait que mieux de brûler lorsqu'il ne sera pas de grande conséquen ce.»

A défaut de l'inoculation, quelques préservatifs peuvent servir: ce sont le camphre, le mercure, l'eau de goudron et le quina.

La varicelle: «Quoique cette maladie ne soit point dange reuse, comme elle est extrêmement commune à Saint-Do mingue, et que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de la voir dans le quartier de Miragoane, pendant le séjour que j'y ai fait, il suffit d'avoir observé qu'elle est très contagieuse et qu'on peut quelquefois la confondre ou la prendre pour la petite vérole, pour qu'il me parût essentiel d'en dire quelque chose.

»Si la vérette volante ne s'annonçait jamais que par une très petite fièvre, accompagnée d'une légère démangeaison à la peau, à laquelle succédait une éruption de petits boutons ou vésicules blanches et transparentes, plus ou moins grosses et plus ou moins nombreuses qui crèveraient ou sé cheraient en 24 ou 48 heures, comme cela arrive quelquefois, il ne serait pas possible de confondre cette maladie avec la précédente et de s'y méprendre. Mais j'ai observé que le plus souvent à St-Domingue, la marche de cette maladie est bien différente, soit que cela dépende de la dureté de l'épi derme chez les nègres, ou plutôt de ce que l'humeur de la transpiration est,comme je l'ai déjà observé, de qualité hété rogène. Il est du moins bien certain que j'ai souvent remar qué que l'éruption était précédée d'une fièvre assez vive, qu'elle était accompagnée de quelques-uns des symptômes qui ont coutume de précéder l'éruption de la petite vérole, tels que douleur de tête, mal de gorge, maux de reins et que l'humeur qui remplissait les boutons était non seulement trouble, mais même blanchissait au point de paraitre pu

rulente; cette particularite peut alors tellement en impo ser que j'ai quelquefois vu que les boutons restaient plus de quatre à cinq jours avant de crever, ce qui pourrait sans doute occasionner des méprises assez désagréables, si prenant ces cas-ci pour la petite vérole, on allait s'aviser de confondre parmi les vérétés ceux qui n'ont que la peti te vérole volante, ou que dans d'autres cas, tels que ceux de petite vérole bénigne, on s'avisât de les prendre pour la petite vérole volante elle-même. Quoique les signes dont il sera ici question, ci-après, puissent suffire pour obvier à pa reilles méprises, je dois observer qu'il f a u t toujours commencer par se mettre à l'abri de la plus dangereu-se de toutes, en séparant les malades qui sont dans le cas douteux dont nous parlons, de manière qu'on ne puisse pas communiquer librement avec eux, puisqu'en supposant mê me que leur maladie ne fut qu'une petite vérole volante, il sera désagréable, d'après la facilité avec laquelle cette mala die se communique, d'être privé tout à coup et pendant quelques jours du service d'un grand nombre de sujets, fau te d'avoir pris cette précaution; et, que, si, par cas, on avait méconnu d'abord la petite vérole elle-même, cette précau tion n'en deviendrait que plus essentielle».

Tétanos: «On doit regarder comme cause prédisposante aux maladies convulsives, le tétanos ou mal de mâchoire, tout ce qui peut affaiblir l'état naturel des forces toniques et augmenter la sensibilité nerveuse, de manière qu'un cer-tain état d'équilibre qui doit exister naturellement entre l'une et l'autre de ces deux facultés, est à proprement par ler celui où le corps est le moins susceptible de ce genre d'affection ou de maladie, et que c'est dans cette interrup-tion d'équilibre entre ces deux forces que consiste la cause prochaine des maladies convulsives. D'après cette considé ration il est aisé de concevoir pourquoi ces maladies sont plus fréquentes dans les pays chauds qu'ailleurs eu égard

à l'atonie des parties ou à la grande sensibilité nerveuse qu' on observe assez généralement chez ceux qui habitent ces climats».

... Les causes du mal de mâchoire: «Il est constant...,que l'humidité des cases où les femmes accouchent, ou dans lesquelles il peut régner des courants d'air froid et chaud alternativement; que les émotions que les enfants peuvent éprouver au passage ou des mains maladroites qui les reçoi vent; que des chutes involontaires au moment où ils nais sent ou dans d'autres instants, que les tiraillements du cor don ombilical pendant l'accouchement ou après, etc..., il est constant, dis-je, que toutes ces causes peuvent donner lieu au mal de mâchoire...»

Les convulsions sont parfois dues aux vers; mais il ne faut pas voir les vers partout, «on ne peut néanmoins regarder comme bien positif que celui de leur sortie par la bouche ou par l'anus, afin qu'on ne soit pas porté à abuser avec indis crétion des moyens que nous devons indiquer pour y remédier...» «Si les vers sont dans l'estomac: émetique. S'ils sont dans l'intestin: sirop laxatif, casse, rhubarbe, huile de palma christi.

Quelques considérations sur la coqueluche, beaucoup de considérations sur le sevrage et l'alimentation des nouveaux nés-grande dissertation sur la saignée et ses indications. Pour le bien-être des nègres, il conseille: pas tant de travail, pas tant de débauches, pas tant de tafia.

BOURGEOIS

Ce médecin qui fut secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Cap, n'a pas beaucoup fait parler de lui. Nous le connaissons par un «Mémoire sur les maladies les plus com munes à St.-Domingue, leurs remèdes, le moyen de les évi ter ou de s'en garantir moralement et physiquement», pu

blié après sa mort par son neveu N.N., en 1788. En lisant ce mémoire, on sent qu'il s'inspire beaucoup de renseignements sur la vie médicale en ce temps-là. A propos des hôpitaux, il dit qu'il y en a deux au Cap.

«La Providence des hommes et des femmes; ils subsistent sans lettres patentes, ce qui empêche bien des charités; enfin il en est un autre proche de la ville des Caies, qu'un Irlandais naturalisé a fondé pour de pauvres malades de la colonie, établissement qui subsiste aussi sans lettres patentes depuis plus de 20 ans et qui a conservé un nombre infini de sujets à sa Majesté.» L'auteur se déclare contre la saignée qui a fait beaucoup de mal et qui est inutile aussi bien dans le scorbut que dans les maladies inflammatoires. «Ce que l'on appréhende le plus dans toutes ces opérations, c'est le spasme, qui s'appelle vulgairement pasme: il est constant qu'il est moins occasionné par l'air que par la mauvaise constitution du sujet.»

«L'usage où sont beaucoup de nos habitants de passer en France pour s'y faire traiter de la syphilis ne serait pas pardonnable, si l'impéritie de quelques uns de nos chirurgiens ne l'excusait. Pour un qui est en état d'appliquer le grand remède, contre l'inimitable Astruc lui-même, il en est cent qui l'administrent si mal, qu'ils jettent leurs malades dans les accidents les plus funestes. Je dirai à cette occasion, en passant, que rien n'est si léger que l'examen qui se fait ici pour la réception des chirurgiens, dont plusieurs ne sasavent que saigner; il en est qui exercent à la plaine sans avoir jamais été reçus. Le grand nombre est composé de petits chirurgiens de navires qui en désertent. Le conseil du Cap a eu de bonnes intentions en réglant la manière de les recevoir, le nombre de leurs examens et ordonnant qu'un conseiller y assisterait avec le Médecin du Roi. Cela n'arrête pas le désordre: la faveur, la complaisance, les sollicitations

ne sont pas moins en usage que partout ailleurs; mais les conséquences en ceci sont très importantes. Les Frères de la Charité donnent des certificats, les Médecins du Roi et les examinateurs se laissent quelquefois gagner, le Magistrat n'est pas toujours présent et le Public, trompé par une fausse apparence de réception, confie ses jours en aveugle à un autre aveugle.»

«Les malingres, espèces de plaie qui se forme elle-même d'une tumeur scrofuleuse, par la pourriture des chairs. Ce mal s'attache le plus- communément aux jambes. Combien de nègres sont par là rendus infirmes et inutiles à leurs maitres. Il n'est guère d'habitation où l'on ne voit de ces jambes monstrueuses, que l'on a la sottise de croire l'effet du poison ou des sortilèges, tandis que la cause en est toute naturelle, ne résidant que dans un sang infecté par les humeurs viciées qui s'y mêlent et que l'on y laisse séjourner.»

«La petite vérole qui fait de si grands ravages dans le monde n'en fait pas de moindres dans les vaisseaux négriers. On a sagement réglé que lorsqu'une cargaison en est attaquée, on lui fera faire la quarantaine dans une ile voisine, ou un lieu écarté. Ce règlement tout utile qu'il est n'est pas plus observé que beaucoup d'autres. Le Médecin et les deux chirurgiens du Roi se transportent à bord du vaisseau négrier, aussitôt qu'il a mouillé. Je dirai, puisque l'occasion s'en présente, qu'il y a dans chaque ville de la colonie ou grosse bourgade deux chirurgiens ou un seul revêtu des deux places; l'un est le chirurgien major de la place; l'autre le chirurgien major de l'Amirauté qui tient ses provisions de l'Amiral; celui-ci est destiné à veiller sur la rade, à visiter les coffres de chirurgie, fort mal composés dans les navires marchands et à donner des certificats de santé dont les navires provençaux, ce qui est singulier, cherchent le plus à se dispenser. Ces officiers de santé ont presque toujours une condescendance aveugle pour les intérêts

de l'Armateur, ou les prières du capitaine qui quelquefois aussi les trompe en leur taisant que les captifs aient été infectés de la petite vérole. Quand ils s'aperçoivent de quelque chose, il leur dit que le reflet des derniers guéris, tandis qu'ils leur en dérobent qui sont très malades. Il est vrai qu'une car en dérobent qui sont très malades. Il est vrai qu'une cargai gaison est perdue ou souffre une grande perte dès qu'on lui fait essuyer ce préservatif contre la contagion dont est me nacé le pays où on l'introduit. Mais devrait-on balancer, en pareil cas entre le bien général et le particulier.»

Par ailleurs il est permis de douter que Bourgeois fut un bon observateur, car il dit: «Je ne sais si je me trompe, mais j'ai remarqué que le sang des nègres diffère naturellement et substantiellement du nôtre, étant beaucoup plus épais, plus noir, moins visqueux et bien moins fluide: on dirait effectivement à l'examiner de partie blanche, qui constitue aussi essentiellement notre sang que la partie rouge».

LE CERCLE DES PHILADELPHES

Jusqu'alors, les efforts des médecins de St-Domingue étaient isolés et on ne prenait connaissance de leurs travaux, qu'il se fût agi de médecine ou d'histoire naturelle, que lors qu'ils paraissaient en librairie, c'est-à-dire, bien après que ces médecins eussent laissé définitivement l'Ile pour rentrer dans la métropole. ....

Charles ARTHAUD, médecin du roi à St-Domingue, dès l'année 1776, envisagea la création d'une société locale où les hommes de sciences pourraient présenter des faits et échanger des vues. Les pouvoirs publics ne l'aidèrent pas à ce moment. Arthaud ne se découragea pas, et huit ans plus tard, le 15 Août 1784, il soumit aux chefs de la Colo

nie le programme du Cercle qui fut officiellement approuvé un mois plus tard, le 30 septembre.

Les membres fondateurs étaient: Arthaud, médecin : Dubourg, botaniste; Daudry Deslozières, avocat.Anvray, habitant: Cosme d'Angerville, chirurgien du Roi; Poulet, négociant; Peyré, médecin; Roulin et Couré, chirurgiens.

Le 11 Mai 1785 a lieu la première séance publique du Cercle et voici en quels termes le Président, Charles Arthaud, expose le but du Cercle: «Vous vous demandez, sans doute, Messieurs, quels sont les objets de nos travaux? Nous nous sommes proposés d'examiner l'état physique et moral de la Colonie, d'étudier les liaisons qu'il y a entre ces deux états, de nous appliquer à en connaitre les rapports, de nous expliquer en quoi son état présent ressemble à celui qui nous a été décrit par les historiens et en quoi il diffère; à reconnaitre s'il est possible, toutes les nuances que le temps a produites, tous les changements qu'il a opérés. Notre but, enfin, Messieurs, est d'observer et d'accueillir tout ce qui a rapport à la physique, à l'astronomie, à la navigation, à la culture, aux manufactures, à la médecine, et de nous livrer à une émulation qui puisse être utile au public. Les recherches sur l'histoire naturelle doivent nous occuper aussi. L'étude de cette partie de la physique ennoblit l'homme; elle lui fait connaitre les liaisons qui existent entre tous les êtres, le rang qu'il occupe et combien il est au-dessus d'eux par son intelligence.

«Malheur aux médecins et aux chirurgiens que des passions particulières éloigneront de cet établissement. Tous les citoyens ne doivent-ils pas courir aux armes pour repousser l'invasion d'un ennemi qui menace la République? Cet ennemi, Messieurs, sont les maladies, son attaque est perpétuelle, il tend tous les jours à détruire la société : c'est aux médecins et aux chirurgiens à le combattre et à arrêter les progrès de son incursion. Le Souverain a déposé dans

leurs mains, à cet effet, une partie de la confiance et l'humanité opprimée réclame leurs secours.

«Ne commettent-ils pas un crime Messieurs, lorsqu'ils ne se réunissent pas pour rapprocher leurs vues et pour concerter les moyens de satisfaire aux engagements sacrés qu'ils ont pris en se livrant à l'exercice de leur état?»

Le jour même de la séance inaugurale et afin de stimuler le zèle des hommes de science, M. François de Neuf Chateau, alors procureur général du Conseil du Cap, mit à la disposition du Cercle la somme de 1650 livres, comme prix au meilleur ouvrage sur la manière de fabriquer un papier à l'abri des ravages des insectes qui, dans les colonies, font disparaitre rapidement les livres, et les manuscrits». On offrit aussi un autre prix à celui qui ferait l'éloge des fondateurs des deux maisons de Providence du Cap.

D'autres encouragements officiels ne tardèrent pas à venir, et nous lisons dans Moreau de St.-Méry :

«Le 29 Décembre 1786, le Ministre écrivit aux Administrateurs que le roi accordait au Cercle une autorisation provisoire et les termes seuls de cette lettre sont un éloge... Au mois d'Avril 1788, M. de Marbois, intendant, décida que désormais le Cercle recevrait annuellement 3.000 livres, pour aider à ses dépenses qui, à la fin de 1787, s'élevaient déjà en totalité à 40.000 livres. M. de la Luzerne qui avait passé du généralat de St. Domingue au ministère de la marine et des Colonies et qui avait été témoin oculaire du désir permanent du cercle d'être utile, approuva ce sage emploi d'une partie des fonds publics.

«Mais l'année 1789 devait être à jamais mémorable pour le Cercle. Il a obtenu le 17 Mai, les lettres-patentes qui le confirment sous le titre de «Société Royale des Sciences et Arts du Cap Français»... L'Académie des Sciences de Paris a ajouté un fleuron à la Couronne du Cercle, en arrêtant qu'elle enverrait à la Société un exemplaire de ses

LIBRARY U. OF L. BRIDGMAN-CHAMPAGNE

mémoires, des volumes des savants étrangers et de la connaissance des temps, et que chacun des quarante membres résidents de la société, venant à Paris, aura la liberté d'assister aux séances particulières de l'académie, pendant un an...»

La société des sciences et Arts du Cap a un président, un vice-président, un secrétaire perpétuel, un trésorier, un bibliothécaire, un garde du cabinet de physique et d'histoire naturelle et un directeur du jardin des plantes. La Société a sur son cachet une ruche d'abeilles placée sur un tertre, surmonté d'un soleil rayonnant avec cette légende «Sub sole labor» et pour exergue : Société Royale des Sciences et Arts du Cap-Français, 1784.

Parmi les ouvrages publiés, il faut citer : Recherches sur les Epizooties de la Colonie, un mémoire sur le tétanos et le premier volume des Mémoires du Cercle des Philadelphes.

La lecture de ce dernier ouvrage nous permet de prendre connaissance de l'ardeur au travail qui animait beaucoup de membres de ce Cercle. On peut citer Lalanefi médecin du Cap, qui en 1780 écrivit un «Mémoire sur les eaux minérales de Banic»; Poloni, médecin et Chatard, apothicaire du Roi au Cap, d'une part, et Oubri, ancien chirurgien major d'autre part, qui tous trois ont étudié les eaux de Port-à-Piment.

On ne peut passer sous silence le nom de Bertrand de Saint-Ouen, ingénieur hydrolicien, malheureusement mort prématurément et qui avait beaucoup contribué à promouvoir l'établissement et la règlementation des salines dans l'Artibonite; celui de M. Auvrai, qui a analysé une pierre argileuse-cuivreuse appartenant à une mine sise sur l'habitation de M. Marcadé, sur les bords de la baie et à l'ouest de Port-Dauphin On pourrait en continuer la liste. Mais les deux hommes de cette société qui méritent une mention spéciale sont Arthaud et Gauché.

ARTHAUD

Devenu Secrétaire perpétuel du Cercle des Philadelphes, Charles Arthaud en a été, pour ainsi dire, le père et l'animateur. Il en a parlé à Saint-Domingue dix huit ans de sa vie pendant lesquels il n'a cessé de s'intéresser à la médecine et aux Sciences Naturelles.

A part de nombreux articles et des discours, nous avons de lui, un «Traité des Pians», modeste travail tenant en 17 pages, édité en 1776, et écrit pour faire plaisir à un médecin de Paris, M. Grandelas, écuyer, docteur-régent, ancien médecin des Armées et du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine. On sent que cet écrit a été fait sur commande, car il ne présente aucun intérêt spécial. Arthaud croit que le pian et la vérole sont une seule et même chose parce qu'ils cèdent aux mêmes traitements. Les complications et le traitement du pian sont ensuite passés en revue.

Par contre, un autre ouvrage qu'il nous a laissé est extrêmement instructif. Il nous expose les conditions de l'exercice de la médecine dans la colonie et les réformes qu'il suggère d'y apporter. Nous ne pouvons mieux faire que d'en donner des extraits :

«Il n'est pas au-dessous de l'Assemblée coloniale de St. Domingue, dit-il, de prendre en considération l'état actuel de la médecine dans la colonie, de régler les formes d'après lesquelles les médecins doivent être avoués pour exercer leur profession, de s'occuper des institutions qui peuvent les mettre dans le cas d'acquérir les connaisances qui leur sont nécessaires, éclairer leur conduite et entretenir chez eux les sentiments d'émulation et d'honneur qui peuvent en faire des hommes utiles».

DES MEDECINS ET DES CHIRURGIENS DU ROI.

«La Colonie est divisée en trois départements, connus pour le moment, sous les noms de province du Nord, de

l'Ouest et du Sud. Il y a dans le chef-lieu de chaque département un médecin et un chirurgien brevetés et entretenus, attachés au gouvernement civil de la colonie.

Il y a plusieurs villes dans la colonie qui ont une juridiction, un état-major, une garnison ou un port assez fréquenté, et dans lesquelles les administrateurs ont établi des médecins et des chirurgiens du roi par commission, sans aucun traitement, si ce n'est en temps de guerre, dans le cas d'un service actif».

Le Service des médecins consiste à visiter les malades des hôpitaux militaires, à certifier l'état de santé des soldats et des officiers malades, à assister aux réceptions des chirurgiens, des apothicaires, des sages-femmes; à vérifier les lettres des médecins qui veulent exercer leur profession et constater leur capacité, à visiter les navires négriers pour empêcher l'introduction de maladies contagieuses, à visiter les pharmacies, à régler les mémoires et les comptes des médecins et des chirurgiens, à faire les procès-verbaux et les rapports en justice.

«Les chirurgiens du roi sont chargés, en ce qui les concerne, de traiter les troupes dans les hôpitaux,ils visitent les négriers avec les médecins du roi, ils sont seuls chargés de la visite des prisons ils président les réceptions des chirurgiens, ils assistent à celles des apothicaires et des sages-femmes, ils sont appelés avec les médecins pour donner des rapports en justice, ils délivrent avec eux, des certificats de santé aux soldats et aux officiers des troupes du roi.

«Suivant l'ordonnance du roi touchant le gouvernement civil de St.-Domingue du 24 Mars 1763, il devait y avoir dans la colonie un médecin en chef qui devait se porter dans telle partie de la Colonie où sa présence aurait été jugée nécessaire. Il n'y a eu qu'un seul médecin envoyé à ce titre dans la Colonie; il a résidé au Cap; et comme son service n'a pas été jugé utile cette place a été supprimée.

Les médecins du roi et les chirurgiens ont sur tous les hô-

pitaux de terre et de mer de la Colonie, la même autorité et la même inspection que les médecins et chirurgiens-major d'une armée ont sur tous les hôpitaux de l'armée les médecins sont tenus à faire des observations sur les maladies et à envoyer leurs mémoires aux administrateurs, pour être adressés aux ministres et remis à l'inspecteur général des hôpitaux de la marine et des colonies...

«LArticle X de l'ordonnance du 30 Avril 1764 dit que dans le cas de maladies internes, s'il se trouve un médecin du roi sur les lieux, le chirurgien sera tenu de lui rendre compte et d'en conférer avec lui; et dans le cas où il se rencontrerait dans telle partie de la Colonie que ce soit, quelque maladie contagieuse, le chirurgien qui aura été appelé, sera tenu d'en rendre compte, sur le champ, au médecin du roi. L'Article IX veut que chaque chirurgien, dans les différents quartiers de l'Ile, soit obligé d'envoyer tous les six mois au médecin du Roi, dans le département duquel il se trouvera, un mémoire circonstancié des différentes maladies qu'il aura traitées, des remèdes qu'il aura employés, surtout ceux du pays dont il aura fait usage, et les effets qu'ils auront produits...Cette loi n'a jamais été suivie...

Si l'on voulait établir une correspondance utile entre les médecins, les chirurgiens et les médecins du roi, il fallait offrir une perspective d'avancement, de distinction à ceux qui aurait montré du zèle, des talents et produit des choses utiles; il fallait par exemple ne nommer aux places de chirurgiens-majors des quartiers que ceux qui auraient montré de l'application, manifesté du mérite et obtenu des médecins du roi des témoignages convenables; il fallait établir que les médecins et les chirurgiens qui se seraient rendus les plus recommandables par leur correspondance et leurs travaux, auraient pu être présentés pour les places de médecins et de chirurgiens du roi. On aurait pu atta-

cher quelque prix pour récompenser ceux qui auraient fourni les meilleures observations dans l'année. Ces moyens flatteurs pour l'amour-propre, présentant des vues favorables à l'intérieur, auraient pu produire l'émulation nécessaire à l'exécution de la loi...

L'article XIV de l'ordonnance de 1764 dit : «Ordonne sa majesté qu'il sera fait, une fois chaque année, par les médecins ou apothécaires du roi, une visite chez tous les droguistes de la colonie, à l'effet de vérifier et examiner l'état et la qualité des médicaments dont ils feront usage pour les malades — Ils seront autorisés à faire jeter tous les médicaments qui se trouveraient de mauvaise qualité ou falsifiés dont il sera dressé par eux un procès-verbal qui contiendra la qualité des dits médicaments, leur défectuosité et le nom de ceux chez qui ils auront été trouvés, pour sur le dit procès verbal être ordonné contre les dits contrevenants ce qu'il appartiendra; laquelle visite sera faite gratis par les médecins et apothicaires du roi, dans les lieux de leur résidence, et aux frais et dépens du roi, dans les différents quartiers où ils seront obligés de se transporter.

«Ces dispositions avaient été déjà établies par l'ordonnances des administrateurs du 8 mars 1710, et par celle du 14 Décembre 1715.»

Cette ordonnance à cause de l'énergie qui réclamait son exécution, resta lettre morte.

Arthaud s'élève contre cette pratique des chirurgiens de fournir des médicaments et de se les faire payer en même temps que leurs soins.

Pour éviter qu'on donnât tête baissée dans les remèdes nouveaux et dont la valeur n'est pas éprouvée. «il était défendu aux imprimeurs, dans la Colonie, d'insérer aucune annonce de médicament et de remède particulier, qui ne fut revêtue de l'approbation des médecins du roi.

«... Il a été rendu plusieurs ordonnances pour que les capitaines négriers et autres venant des lieux suspects pour la santé, arrivant dans les rades, mouillent le plus éloigné qu'ils pourront des autres vaisseaux qui y seront, qu'ils ne débarquent pas, qu'ils n'aient aucune communication avec personne, et qu'ils ne puissent pas mettre leur cargaison à terre, ou en ouvrir la vente, que sur une permission d'après la visite des médecins et chirurgiens du roi. Ces ordonnances ne sont pas exécutées avec exactitude; les médecins et chirurgiens du roi sont rarement prévenus à temps de l'arrivée des négriers en sorte que les capitaines font descendre à terre, leurs malades pour les soustraire à la visite et prévénir les suites des perquisitions que l'on pourrait en faire.»

«Les malades étant plutôt mal soignés à bord des navires marchands, par manque de commodité et aussi de science de la part des chirurgiens du bord, le Conseil du Cap, dans un de ses arrêts (5 Novembre 1725), a fait défense aux chirurgiens des navires de descendre à terre aucun malade sans en avertir le médecin du roi, ou un autre médecin en son absence. Il a été défendu ensuite à tous capitaines de navires marchands de garder à l'avenir leurs malades à terre ou dans leurs vaisseaux; il leur a été ordonné de les faire transporter à l'Hôpital, à peine de 500 livres d'amende. La même défense a été répétée sous les mêmes peines, dans l'ordonnance du 22 Juin 1751, portant établissement d'un hôpital au Port-au-Prince.»

Les médecins du roi,dans les trois principales villes de la Colonie, ont un traitement fixe de 2400 livres, argent des Iles, et les chirurgiens 1800 livres plus les casuels.

Arthaud propose quelque chose d'assez intéressant : à part un médecin et un chirurgien en chef qui seraient brevetés par le roi, sur la demande du Gouverneur, pour le service des hôpitaux, les places d'adjoints-médecins ou chirurgiens, celles de chirurgiens et médecins de district ou

maitres en chirurgie du canton devront être électives. Les élections seront faites par les assemblées primaires. «Tout individu qui aurait fait des démarches, employé des sollicitations sera écarté du concours»

Les médecins du roi établis au Cap et à Léogane doivent faire la visite des hôpitaux quatre fois par semaine, de Juin à Octobre, saison où règnent les maladies contagieuses, et trois fois par semaine dans les autres saisons. Pendant la guerre d'Amérique, le médecin du roi au Cap allait deux fois par jour à l'hôpital. On lui avait donné une augmentation de traitement et fourni une voiture qui furent supprimés au retour de la paix. ...

RECEPTIONS.

«L'ordonnance de 1764 Art. II dit que les chirurgiens qui voudront s'établir dans les bourgs des différentes colonies seront, comme il se pratique dans tout le royaume, examinés et interrogés sur tout ce qui concerne l'art de la chirurgie, en présence de l'un des médecins de sa Majesté, par le chirurgien-major et un autre des chirurgiens de sa majesté, et même par les autres chirurgiens approuvés dans les dites colonies, qui, sans être appelés, pourront y assister et interroger le récipendaire.»

Les maîtres en chirurgie reçus en France, les chirurgiens-majors brevetés, sont autorisés à exercer la chirurgie sur une simple commission des médecins du roi (arret du Conseil de Petit-Goave du 14 Novembre 1712). Cette loi est abusive : il est possible que ceux qui portent des titres ou des lettres ne les possèdent pas légitimement; il faut donc les soumettre à un examen régulier à titre d'agrégation. Nous avons établi cet usage dans la dépendance du Cap, et il a été trouvé utile pour les administrateurs.»

Les réceptions ne pourront être faites comme par le pas-

sé, que dans les chefs-lieux de département Les séances seront présidées par les médecins et chirurgiens en chef; les médecins et chirurgiens adjoints y assisteront. Les autres chirugiens approuvés y seront invités par les récipiendaires, Tous pourront interroger, de manière cependant que chaque séance ne dure que trois heures, au plus; les voix seront recueillies par le chirurgien en chef; il y aura un secrétaire-greffier, qui prendra acte des séances et des réceptions et ces actes seront signés par les interrogateurs.»

RECEPTIONS DES MEDECINS, DES APOTHICAIRES ET DES SAGES-FEMMES.

«Aucune loi n'avait réglé les formalités qu'un médecin devait remplir pour être autorisé à exercer son état dans la colonie. On n'avait pas prévu qu'il y aurait des hommes qui s'immisceraient dans l'exercice de la médecine, et qui prendraient le titre de médecins, sans avoir été avoués par une des universités du royaume. Le Conseil Supérieur du Cap, qui a senti cet inconvénient, a remédié en partie à l'oubli du législateur par ses arrêts (1er Juillet 1709, 4 Mai 1740, 1er. Mars 1748)qui prescrivent que le médecin du roi certifiera la validité des lettres des médecins, avant d'obtenir l'enregistrement de leurs lettres, converseront avec le médecin du Roi, sur la médcine et en rapporteront un certificat.

Ce règlement a été adopté par le Conseil Supérieur de Port-au-Prince, mais les médecins du roi ont donné avec trop de facilité les certificats aux aspirants sans avoir eu des conférences avec eux. Il est arrivé que tous ceux qui ont produit des lettres, ont été admis à l'exercice de la médecine et l'on a confié la vie des citoyens à des hommes qui n'avaient fait aucune étude, qui n'avaient aucune expérience en médecine et dont la conduite ne pouvait être qu'une suite d'attentats. Nous l'avons connu ce Louis Bourdois, qui

de tailleur, est devenu médecin, après avoir volé des lettres qui ont été enregistrées au Conseil Supérieur de Port-au-Prince; il a exercé pendant dix ans, et il a eu des partisans et des prôneurs. Etant médecin du roi à Léogâne, nous l'avons vu ouvrir, contre notre avis, un anévrisme d'une carotide qu'il avait pris pour un abcès. La dénonciation de ce meurtre, réunie à celle qui fut faite par le médecin du roi du Port-au-Prince, à contribué à faire connaitre l'ignorance dangereuse de cet homme. Il a été ordonné qu'il aurait une conférence avec le médecin du roi du Port-au-Prince, et son impéritie ayant été reconnue, le Conseil Supérieur lui a défendu d'exercer la médecine.»

LES APOTHICAIRES ET DROGUISTES.

«L'article VII de l'Ordonnance du 3 Novembre 1780 concernant les poisons dit qu'aucun apothicaire et marchand droguiste ne pourra s'établir dans cette ville, ainsi que dans les autres lieux de la Colonie, avant d'avoir été interrogé et examiné par les médecins, chirurgiens et apothicaires du roi, soit au Cap, soit au Port-au-Prince, et deux docteurs en médecine nommés à cet effet, en présence d'un commissaire de la Cour et du Procureur-Général du roi, et en avoir obtenu un certificat qui constate leur capacité, lesquels prêteront ensuite serment à la Juridiction.»

«Il a été défendu aux femmes de pratiquer les accouchements sans avoir été instruites sur la dite matière et sans la présence d'un maitre de chirurgie qui, en cas d'accident fâcheux, puisse remédier aux difficultés qui se présenteraient (arrêt du 5 Novembre 1725, arrêt du 8 Octobre 1749. Un autre arrêt du 8 Février 1765 défend à tous chirurgiens et sages-femmes de faire aucun accouchement secret, sans avertir le ministre public.» Vers 1764 le ministre envoya dans les Colonies des sages-femmes

brevetées avec un traitement : mais comme elles faisaient les accouchements difficiles sans demander conseil aux médecins, leur traitement fut supprimé et en 1773 le ministre envoya dans la colonie un médecin accoucheur breveté et entretenu qui résidait au Cap et avait le droit exclusif d'examiner et de recevoir des sages-femmes. On devait créer dans les principales villes du pays des écoles de sages-femmes.

L'article XVI de l'Ordonnance de 1764 défend expressément aux nègres et gens de couleurs libres ou esclaves, d'exercer la médecine ou la chirurgie, ni de faire aucune traitement de malades, sous quelque prétexte que ce soit sous peine de 500 livres d'amende pour chaque contrevenant et de punition corporelle selon l'exigence des cas.

Cependant un arrêt d'exception en date du 22 Mars 1760 autorise la femme Cottin, mulatresse, à exercer la profession de sage-femme.

Arthaud rappelle que médecins et vétérinaires doivent entretenir entre eux de bons rapports : «Il y a des maladies particulières à chaque espèce d'animal, il y en a qui sont communes, il y en a même qui se communiquent aux hommes.»

«Il y a quelques ordonnances qui défendent la vente du poisson nommé cayeux et sardines depuis le 1er Mai jusqu'au 1er octobre, parce que l'on a observé qu'à cette époque, ce poisson produisait quelquefois des incomodités considérables même la mort, ordonnance du juge de police du Cap des 5 Juin 1741 et 5 Octobre 1742, et celle du 12 Juin 1778)...

«Plusieurs ordonnances ont été rendues pour prévenir le progrès de la rage, en tuant les chiens suspects ou reconnus hydrophobes.

«On a défendu avec raison l'introduction des animaux féroces dans la Colonie. Il ne faut pas qu'une curiosité singu-

lière expose jamais ce pays aux ravages et aux désolations des animaux nuisibles, et le prive du bien-être que la nature lui a accordé, en n'en produisant aucun de cette espèce,(arret du Conseil du Cap, du 1er. Mars 1762.)»

GAUCHE a longtemps séjourné dans le quartier de Port-de-Paix dont il a écrit l'histoire naturelle. Il a fait l'analyse de l'eau de la fontaine de la ville de Port-de-Paix, écrit un Mémoire sur une «Eau Minérale découverte au bas-Moustique» et un autre mémoire sur une «Mine de cuivre découverte dans le Haut-Moustique» en 1785.

Mais il a surtout étudié consciencieusement les Eaux de Boynes, dont il était devenu l'Administrateur et le Concessionnaire. Il nous en fait l'historique, puis nous fait part des cures qui y ont été opérées.

Il dit en 1725, un nègre nommé Capona, esclave et battier du sieur Leclerc de Morainville, habitant au quartier du Gros-Morne, parcourant à cheval les savannes du Port-à-Piment, pour rassembler les animaux de son maitre et traversant le lieu où sont les sources, qui alors ne paraissent point à la surface de la terre, se trouva arrêté tout à coup; son cheval fut tellement embourbé que tous ses efforts furent inutiles pour le dégager. Capona fut obligé de l'abandonner et d'aller chercher du secours pour le tirer de ce bourbier qui ne lui avait paru qu'une terre noire fangeuse. Ce nègre fut stupéfait, quand, après la sortie de son cheval, il s'aperçut que dans les cavités qu'avaient faites les pieds de cet animal il se rassemblait une eau fort chaude. Il se rappela à l'instant d'avoir oui dire à son maitre qu'il y avait en Europe des Eaux chaudes dont on se servait en boisson et en bains pour guérir un grand nombre de maladies et se persuada que celles-ci pouvaient avoir la même propriété. Il se proposa d'en faire secrètement l'épreuve sur un de ses camarades qui habitait avec

lui, et qui était perclus des pieds et des jambes par un ancien rhumatisme. Il fouilla dans cet endroit même une fosse de six pieds de long sur quatre de large et à l'aide de quelques morceaux de bois, il fit un bain qu'il couvrit en forme d'ajoupa ou petite butte, il y transporta son malade auquel il fit prendre deux bains par jour. Au 12ème bain, le pauvre perclus se trouva soulagé et au bout d'un mois il fut parfaitement guéri. Le succès de ce premier essai l'engagea à en faire un second avant de publier sa découverte... Ces deux cures merveilleuses furent bientot publiées, les Eaux Thermales du Port-à-Piment furent connues, il y accourt des malades de toutes parts, les cures s'y multiplièrent, et leur réputation s'accrut de jour en jour. On voyait une multitude d'inscriptions sur les arbres d'alentour où pendaient les béquilles des malades qui s'en retournaient guéris. Alors on était obligé de fouiller une fosse particulière pour servir de bain à chaque malade et de faire construire en arrivant une petite cabane pour se loger, on apportait les vivres de première nécessité parce qu'on ne trouvait là que du gibier.

«Les choses restèrent ainsi jusqu'en mil sept cent soixante-treize. M. de Vallière, gouverneur-général et M. Vincent de Montarcher, Intendant de la Colonie, rendirent compte à M de Boynes, alors Ministre de la Marine, de l'avantage qu'on procurerait à la Colonie et aux troupes qui y servent, en formant un établissement commode dans cet endroit... L'Administrateur de St. Domingue témoigna la reconnaissance de la Colonie à M. de Boynes, en ordonnant que ce nouvel établissement porterait le nom de ce ministre et nos eaux Thermales se nomment depuis ce temps les Eaux de Boynes.»

M. Gauche étudia longuement ces eaux à l'aide de réactions chimiques ou bien après évaporation.

Il rapporte plus de 80 observations de malades soignés aux Eaux de Boynes. Nous en donnons quelques-unes.

VIe. Observation.— Le 10 Septembre 1786, M. L..., habitant de la Paroisse du Gros-Morne, est arrivé ici en hamac, ne pouvant être transporté ni en voiture ni à cheval. Ce malade était attaqué de vives douleurs rhumatismales depuis quinze ans, il y avait huit ans que la transpiration était supprimée chez lui; il était obligé d'avoir des réchauds pleins de charbons allumés soit à table, soit sous le hamac où il était couché la plupart du temps, ses pieds et ses jambes étaient oedémateux et douloureux. Outre toutes ces incommodités, ce malade a encore le malheur d'être aveugle. Après l'avoir préparé et purgé convenablement, je l'ai mis à l'usage des eaux, qui lui ont été si favorables, que dès le quatrième jour il a commencé à marcher sans le secours de ses béquilles et à l'aide d'un seul bâton. Au bout de dix sept jours, ne sentant plus aucune douleur, il voulut partir, malgré les conseils que je lui donnais de rester un mois de plus, pour ne pas s'exposer à une rechute qui renouvellera ses douleurs et le forcera à venir faire une station beaucoup plus longue en Mars ou en Avril.

...XII Observation.— Le 9 juillet, Zéphire, nègre Congo, agé de 22 ans, esclave de M.D. dont on a ci-devant parlé, fut apporté du bord de la mer sur un cabrouet. Il y avait près de deux ans que ce nègre n'avait pu rester debout. Sa maladie actuelle était la suite de plusieurs autres dont son maitre m'a fait l'histoire. Ce nègre tomba de cheval, il y a deux ans et demi et fut blessé. On lui fit avaler du suc de calebasse, et on lui appliqua le marc sur la partie douloureuse; il se trouva soulagé au bout de quelque temps. Six mois après, ce nègre eut de fréquents accès de fièvre, à la suite desquels il se fit des éruptions sur différentes parties de son corps, et eut entr'autres des dartres rougeantes; on le mit à l'usage des poudres de Goderneau, et les dartres disparurent; mais il lui

survint des douleurs vives aux lombes, et un long usage de tisane de salsepareille et de l'alcali volatil fluor qui lui furent administrés, ne lui fit éprouver que des soulagements momentanés. Pendant cet intervalle, trois côtes du côté gauche s'arquèrent considérablement et produisirent le même effet sur l'épine du dos; les douleurs allèrent toujours en augmentant, et le malade qui respirait avec peine, ne pouvait rester couché que sur le côté opposé. Il était dans le marasme quand il fut apporté ici, et je le logeai dans un des cabinets destinés aux bains. Il resta huit jours couché à côté de la baignoire; dans laquelle on le mettait aux heures que j'indiquai. Après ces huit premiers jours, il essaya de marcher à l'aide d'un bâton; au bout de la secon de semaine, il se promenait partout, un bâton à la main. Je lui fis prendre les bains et les douches, et après en avoir fait usage pendant trois mois, il a récupéré une santé assez robusbuste. Son maitre a cru voir un ressuscité, quand ce nègre s'est présenté à lui pour le servir.»

XXIIe. Observation. - Le 29 Septembre, une négresse, agée d'environ 32 ans, appartenant à M. Hatrel, commandant des Milices du Quartier du Port-à-Piment, avait une jambe prodigieusement grossie, et garnie d'une multitude de petites verrues ou de tubercules dont le nombre augmentait tous les jours, en un mot, cette espèce d'infirmité que les nègres appellent grosses jambes, ou «pied botte». Les médecins et les chirurgiens ne se sont point encore occupés de cette maladie particulière aux nègres, et que l'on croit endémique de Guinée; les nègres créoles y sont également sujets; c'est peut-être une espèce de ladrerie éléphantiasis. Cette jambe est diminuée des trois quarts, les tubercules ont totalement disparu, la peau est lisse et la négresse jouit de la meilleure santé depuis deux mois environ qu'elle fait usage de nos Eaux; elle y est encore.»

XXIIIe. Observation.- Lubin, griffe, agé d'environ vingt ans, appartenant à M. Grand Dutreuil, habitant de l'Artibonite, avait des crabes aux pieds qui l'empêchaient de marcher et de faire son service; les douleurs que cette incommodité lui faisait éprouver l'avait fait beaucoup maigrir; après quinze jours de l'usage des eaux de Boynes, les crabes ont disparu, et le griffe a repris un embonpoint étonnant; il ne ressent pas la moindre douleur de ses anciennes crabes et ses pieds sont totalement nettoyés.»

Ci-joint un tableau que nous présentons des cas qu'il a soignés aux Eaux, avec le pourcentage des guérisons, d'améliorations et d'insuccès.

Les rhumatismes proprement dits guérissent en 7 à 8 bains; quand ils résistent, c'est qu'ils sont syphilitiques; il faut donc y ajouter le traitement convenable.

Nous avons vu que le nom de M. de Boynes avait été donné aux eaux Thermales de Port-à-Piment. Il le méritait bien et sa bienveillante prévoyance fut grande, s'il faut en juger par les lignes suivantes de Moreau de St-Méry : «M. de Boynes, convaincu de l'utilité dont seraient pour les colonies des hommes occupés de conserver des animaux qu'on paie si cher et dont le remplacement est quelquefois impossible, chargea l'Ecole Vétérinaire d'Alford de former des sujets, aux dépens des colonies, où ils s'engageraient de rester pendant douze ans. C'est ainsi que St-Domingue en a eu deux: M. Dutileul, qui y est mort, et M. Gelin.» La colonie possédait aussi deux dentistes qui résidaient au Cap.

LE JOURNAL DES OFFICIERS DE SANTE DE SAINT-DOMINGUE

Quelque temps après la création du Cercle des Philadelphes, sous la pression des circonstances, les médecins de la Colonie sentirent la nécessité de se communiquer leurs ob

servations sur les maladies courantes, surtout sur la fièvre jaune qui avait fait son apparition sous la forme d'une épidémie particulièrement mortelle. De ce rapprochement des médecins sortit le «Journal des Officiers de Santé de St-Domingue» sous la direction des citoyens Trabuc, Fontanges, Bouvier et Bally, officiers de santé en chef. Le Gouvernement accorda toute sa protection à cet organe de publicité qui parut sous les auspices du Général Rochambeau et du Préfet Daure. «Ce journal, y est-il dit, consacré à l'art de guérir et aux diverses branches de l'histoire naturelle, paraitra une fois par mois. La multiplicité des maladies qui exercent leurs ravages sous la zone torride, le nombre de celles qui sont ou mal connues ou mal décrites, l'incertitude ou l'inutilité des méthodes curatives ont fourni l'idée de recueillir les opinions des praticiens. C'est à eux que les rédacteurs adressent leurs demandes : c'est au nom de l'humanité et de la prospérité de l'art, qu'ils les prient de concourir de tous leurs efforts à enrichir ce journal.» On s'abonnait chez les Rédacteurs, au Port-au-Prince, rue des Miracles, No. 294, et au Cap, Maison Faixardo, rue Espagnole. Le prix de l'abonnement était de six gourdes pour le Port-au-Prince et de neuf, franc de port, pour toutes les autres parties de la Colonie, ou de l'Amérique. Nous avons eu sous les yeux les quatre premiers numéros de cette revue médicale probablement les seuls qui aient paru. Ils sont de l'an XI 1803). Voici les noms des médecins et les titres des articles publiés:

DELORME, chirurgien en chef de l'hôpital Durand: Réflexions sur la topographie médicale du Cap.

LOUIS JOUMARON, chirurgien de seconde classe : Observations sur la fièvre jaune.

ROULET, officier de santé de 2ème classe, à St-Yago: Vues sur la saignée. Il se prononce absolument contre cette pratique.

FRANCOIS, médecin de l'armée de St-Domingue : Observations et réflexions sur la fièvre jaune.

GARDEUR, chirurgien de 2ème classe : Maladie qui a régué à la Basse-Terre, isle de la Tortue, pendant le mois de Frimaire et de Nivôse dernier. Les cinq observations qu'il relate en détail font penser à la typho-malaria.

GARDEUR, Observation d'une femme ayant quatre mamelles.

MOULIE, chirurgien de 2ème classe : Mémoire sur la maladie régnante de St-Domingue. Ce mémoire comprend quatre chapitres : La description de la maladie, sa cause, sa cure et la manière de prévenir le fléau. Cette prophylaxie consiste d'après lui à éviter la chaleur, habiter un endroit salubre, éviter la pléthore, ne pas s'exposer au froid vif, ni prendre de boissons trop froides quand on transpire beaucoup.

MORIN, pharmacien, ex-officier de Santé du Val-de-Grace: Description d'un coléoptère trouvé à la Tortue. Il donne de cet insecte une longue description dont il s'excuse en di sant : «C'est pour faciliter aux connaisseurs la recherche de cet insecte dont j'ai en vain cherché la description jusqu'à ce jour, dans les auteurs que j'ai par devers moi.»

FONTANGE : Note sur l'affection vermineuse. Cette maladie assez commune à St-Domingue est soignée par de l'oxyde rouge de mercure et des injections de décoctions d'écorce d'orange.

DESCOUT, médecin en chef de l'Hôpital des Cayes : Deux observations dont une de fièvre intermittente hémorragique et l'autre de fièvre nerveuse rémittente, insidieuse, où le hoquet, les soubressauts, la contriction de la gorge et le vomissement de sang noir figurent au tableau.

Du même auteur, un autre article intitulé : «Réflexions sur l'utilité des Tablettes de Bouillons dans les hôpitaux». Je me suis assuré, dit-il, que notre département était hors d'état de fournir, par jour, mille livres de viandefraiche qu'il faudrait à nos hopitaux. Les envois d'animaux qu'on pourrait faire, soit de la Côte-Ferme, soit de Santo-Domingo, sont insuffisants pour une fourniture aussi conséquente, vu la difficulté qu'on a de faire paitre les troupeaux hors l'enceinte de la ville qui se trouve bloquée par les brigands.» Il remarque que la mortalité augmente dans son hôpital à mesure que la disette de bouillon se fait sentir, ou même que la qualité diminue. C'est pourquoi il imagine de remplacer la viande par des bouillons secs, vulgairement appelés tablettes de bouillon. Ces bouillons sont d'administration facile : ils sont moins coûteux et plus aisés à faire entrer dans les villes que les boeufs eux-mêmes.

THERIOT, chirurgien de 1ère classe à l'Armée de St-Domingue : Observation sur une fracture compliquée de l'humérus, par arme à feu. La plaie suppura pendant des semaines, des esquilles furent éliminées et les mouvements du bras furent recouvrés en partie. Une note anonyme, qui apprécie cet article, dit que, vu la gravité des interventions à St-Domingue, tout invite à temporiser, et c'est souvent pour le plus grand bien du malade. ...

PERRIN, Observation de chirurgie... Il s'agit d'un homme qui a eu plusieurs blessures. La plaie la plus importante «était située sur la partie latérale gauche et un peu postérieure du col. Les muscles trapèze, splénius, complexus, et

une grande partie du sterno-mastoidien étaient coupés en travers. On apercevait les apophyses transversés des 3è et 4e vertèbres cervicales, qui étaient endommagées. Les veines jugulaires n'étaient point ouvertes. L'artère carotide était sensible au tact. La 8ème paire de nerfs était distinguée par le renversement de la tête sur l'épaule droite.» Le malade guérit à l'aide de simples pansements.

BRANDIN, chirurgien de 2e classe, a publié l'observation d'un cas de myase nasale. Dans l'espace de huit jours, on a tiré des fosses nasales du malade au moins 150 vers. Brandin cherche en vain la cause de cette affection. «Je ne crois pas, dit-il, qu'on puisse attribuer aux molécules portées dans l'air, l'origine de ces insectes, non plus qu'au séjour d'une mouche dans les fosses nasales où elle aurait déposé ses oeufs. Chez une personne qui n'use point de tabac. la membrane pituitaire est douce, d'une sensibilité trop exquise pour n'être point incommodée par la présence d'une mouche qui, par l'irritation qu'elle causerait, provoquerait l'éternuement et sa sortie.» Un autre article du même auteur est intitulé : «Observation sur un cas d'hydropisie guérie par l'application de plusieurs vésicatoires rubéfiants.

TRABUC : Deux mots sur le tétanos. Il constate que l'an XI les cas de tétanos ont été moins fréquents que l'année précédente. Ainsi à Port-au-Prince, sur 200 blessés, dont plusieurs ont été amputés, un seul qui a été atteint de cette maladie. Des conditions sanitaires meilleures doivent, d'après lui, entrer en ligne de compte pour expliquer cette amélioration de la statistique. On sourit quand on voit la belle assurance avec laquelle il indique «comme moyen curatif l'infusion à chaud des bourgeons de campêche prise à la première apparition du trismus.» Et il continue : «Ce remède simple et à portée de tout le monde a produit des cures merveilleuses. Deux fois, j'ai été témoin de son efficacité, et

j'engage nos collaborateurs à la constater par de nouvelles expériences.

VICTOR BALLY

VICTOR BALLY - Parmi les collaborateurs du «Journal des Officiers de Santé de Saint-Domingue», il y en a un dont l'activité apparente à chaque pas, semble guider l'entreprise entière. C'est un ainé qui, en quelques mots d'appréciation, rectifie ce qu'il trouve excessif dans les vues médicales de ses confrères, comme il le fait pour Descout, Roulet. Certains d'entre eux sont ses disciples, et si Brandin a soigné un cas d'hydropisie par des vésicatoires, c'est, dit-il, parce que le médecin Bally nous a fait observer que les hydropisies, cachexies ou autres maladies de ce genre qui succèdent aux fièvres intermittentes doivent presque toutes leur origine à l'affaiblissement de l'usage des remèdes, ou par une fausse direction des mouvements de la nature dans une longue maladie... Partant de cette idée, il ne pouvait répéter les remèdes internes, fortement stimulants ou toniques dans une hydropsie de cette nature. Il imagina que les rapports sympathiques existant entre la peau et les organes peuvent rendre efficaces les remèdes appliqués à l'extérieur. Il recommande par conséquent l'exercice à nos malades, de fréquentes frictions sèches sur tous les membres et le tronc; et c'est ce même principe qui lui fit croire qu'en rubéfiant une partie de la peau, le réveil des forces toniques de cet organe se répétait promptement sur les autres et que le moyen serait aussi actif qu'efficace.»

Hugonin, chirurgien de 1ère classe meurt à 25 ans au Service de l'Armée de St.-Domingue. Victor Bally se fait le devoir de lui consacrer, dans le «Journal des Officiers de Santé» une notice exaltant à la fois ses qualités de médecin et de chirurgien. Il reproduit pour notre édification un état

certifié (5 au 30 Ventôse) de l'Hôpital militaire des Pères dont Hugonin était le médecin. On y voit que le nombre restant de malades à cette date, était de 185, celui des entrées de 166, celui des sorties de 144 et celui des morts 9. Bally, en sa qualité de chef de Service de Santé à l'armée de St-Domingue, n'a pas manqué d'envisager les moyens de préserver les troupes des maladies régnantes.

Il étudie MONTE-CHRIST et SANTIAGO au point de vue sanitaire et comme lieux de convalescence. Il donne la préférence à cette dernière ville, d'autant plus qu'une source d'eau thermale en est toute proche. Il propose même d'y établir deux maisons, l'une pour les convalescents, l'autre pour les cures d'eaux thermales, ce qui permet de garder à l'armée 3.000 hommes, qu'on serait autrement forcé de faire passer en France.

Mais Bally délaisse volontiers les solutions pratiques pour des considérations d'ordre plus élevé. Dans un essai sur la «Logique médicale», il ramène le diagnostic à une question de probabilités et un seul signe, d'après lui, ne formerait qu'une fraction minime de la somme des probabilités. Il donne l'exemple d'un malade qui présenterait un seul symptôme favorable à un diagnostic et onze autres symptômes qui ne le corroborent pas. Il faut renoncer au premier diagnostic, et il dit expressément : «Un signe en médecine n'a de force qu'autant qu'il est sans antagoniste», en d'autres termes, il n'existe pas pour lui de signe pathognomonique.

Ce médecin a beaucoup étudié la fièvre jaune dans deux de ses ouvrages : «Du typhus d'Amérique», Paris Smith 1814, et «Histoire de la fièvre jaune observée en Espagne», et particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821, in-8, 1823 (MM. François et Pariset, ses collègues, ont pris part à la rédaction de cet ouvrage.) Le Gouvernement et la Faculté de Médecine de Paris ont donné des encouragements à l'auteur pour la publication de ces deux écrits. L'é-

tude sur le typhus d'Amérique est, dit Jourdan, qui écrivait vers 1825, «le meilleur ouvrage que nous avons sur la fièvre jaune; réuni à celui que vient de publier M. Devèze, et à celui que nous devions déjà à M. Valentin, il forme une monographie complète et dispense de recourir à tous les autres écrits mis au jour sur le même sujet»; Victor Bally était membre de l'Académie de Médecine.

On a encore du même auteur : «Coup d'oeil sur l'histoire de la gymnastique, Paris 1817, in-8; Rapport au Conseil Supérieur sur la fièvre jaune. Paris, Didot, 1824; Mémoire sur les forces vitales; Observations sur le scorbut; Mémoires publiés dans la Revue Encyclopédique (1819), la Revue Médicale (1820) et la Gazette des Hôpitaux (1849); en outre deux éditions nouvelles très augmentées, du Formulaire magistral etc..., de Gadet de Gassicourt.

GILBERT

GILBERT (Nicolas Pierre), médecin français né à Brest, en 1751, est mort à Paris, le 19 Décembre 1814. Il fit ses études à Quimper et à Vannes, et apprit la chirurgie dans sa ville natale. En 1770, nommé chirurgien élève de marine, il fit, sous le commandement de Tronjolly, une campagne dans les Indes Orientales, mais comme à chaque voyage, il souffrait du mal de mer et du scorbut, il renonça au service maritime. A son retour, il obtint un prix de chirurgie pratique. Il vint alors à Paris suivre les cours de médecine, et pour subsister il se mit à enseigner les mathématiques répétant chaque jour à ses élèves la leçon qu'un ami lui avait donnée la veille. Son peu de fortune l'obligea à se faire recevoir docteur à la Faculté d'Angers. N. P. GILBERT se rendit ensuite à Landerneau pour y exercer la médecine. Quelques travaux justement appréciés par la Société Royale de Médecine le firent admettre comme membre correspondant de cette compagnie. Lorsque le typhus naval de l'esca-

dre de Lamothe se propagea dans Brest, il fut requis pour aller donner ses soins aux victimes de ce fléau. Le zèle qu'il déploya dans cette circonstance le fit distinguer du ministère, qui l'envoya successivement à Morlaix et à Rennes. Lorsque la révolution éclata. il fut appelé à des fonctions municipales et devint en 1792 et 1793 président du département d'Ile-et-Vilaine. Après le 31 Mai, il rédigea et signa le premier la protestation contre les mesures de la Convention et refusa d'y remplacer Lanjuinais, auquel il était appelé à succéder en sa qualité de suppléant. Il fut arrêté mais acquitté après une captivité de 8 mois. Il entra alors dans le Service médical militaire et devint successivement médecin de l'Hôpital Militaire de St. Pol-de-Léon, huit mois après médecin en chef de l'Armée de Sambre-et-Meuse; en 1796, médecin en chef et Professeur au Val-de-Grâce à Paris; en 1802, médecin en chef de l'Armée de Saint Domingue: il contracta la fièvre jaune dans cette Ile et courut les plus grands dangers. Nommé médecin principal du Camp de Montreuil, il fut en 1806 appelé comme médecin en chef à la Grande Armée, puis en 1808 à l'armée du Rhin. Pendant son séjour à Vienne, sa santé ne répondit pas à son zèle et il dut prendre un congé. Lorsque la Grande Armée rentra en campagne (1812), il fut obligé de rester à Koenigsberg pour cause de maladie. Le baron Desgenettes ayant été fait prisonnier à Wilna, Gilbert reprit le commandement en chef du service médical, le 1er. Janvier 1813 mais dans les circonstances si désastreuses on comprend qu'il ne put soulager que bien peu de misères, et au bout d'un mois il dut demander son rappel en France; on lui confia de nouveau, le service du Val-de-Grace; il mourut deux ans plus tard.

On a critiqué vivement l'administration médicale de N.P. Gilbert; on a affirmé que la flatterie avait plus d'accès auprès de lui que le vrai mérite et que souvent le service des armées avait souffert de ses préférences non justifiées; on doit dire que la vie de ce médecin, vraiment habile, surtout

comme praticien, ne fut qu'une longue convalescence et que bien des détails lui échappèrent à cause de la triste position de sa santé. Il eût peut-être été mieux apprécié comme professeur d'une clinique que dans le service fatigant des armées. Quant aux divers systèmes de classifications proposés dans ses ouvrages ils n'ont point trouvé de partisans. On a de Gilbert : Mémoires sur la concordance entre les nouveaux et anciens poids et mesures (1793-1794); ce mémoire obtint le 1er Prix proposé par le Gouvernement sur ce sujet...Les théories médicales modernes comparées entre elles, et rapprochées de la médecine d'observation, suivies du plan d'un cours de Médecine pratiqué sur les maladies les plus fréquentes des gens de guerre Paris, An VII, in-8o. L'auteur propose de diviser les maladies en aigues, mixtes et chroniques. Du pacte social, ou examen raisonné de la Constitution de l'An VIII. 1800, in-8o. Histoire médicale de l'armée française à Saint-Domingue en 1802, ou mémoire sur la fièvre jaune. Paris 1803, in-8o. L'auteur qui n'avait séjourné que peu de temps en Amérique n'a qu'effleuré son sujet. Il regarde la fièvre jaune comme une fièvre intermittente bilieuse très intense, et lui refuse le caractère de contagion. Le Dr Fournier Pescay a combattu cette opinion de Gilbert.- Tableau historique des maladies internes, etc. Berlin 1808, in-8o. L'auteur dans un tableau pathogénique, partage les maladies en deux grandes familles, des hyper-zoodynomes, et les azoodynomes, suivant qu'elles ont pour cause le trop ou le moins de force vitale. Mémoires sur la fièvre de Pologne et sur plusieurs autres points de la science médicale, insérés dans les journaux de médecine; quelques brochures et articles politiques de circonstance. Il a fourni de bons articles à l'Encyclopédie méthodique et au Dictionnaire Encyclopédique.

Nous allons reproduire quelques extraits de son «Histoire médicale de l'armée française à St-Domingue en 1802«

pour montrer Gilbert aux prises avec les difficultés de sa tâche.

«Arrivée de l'Armée française au Cap. L'armée de St-Domingue, sous les ordres du général en chef Leclerc, beau-frère du Premier Consul, partie de Brest le 23 Primaire An X, arriva devant Samana le 9 Pluviose. Le 10, le général Kerverseau se détache avec quelques frégates et se dirige sur Santo-Domingo. Le 14 l'armée arrive devant le Cap-Français; le général Rochambeau se porte sur le fort Dauphin avec le capitaine Magon, le général Boudet et le contre-amiral Latouche se rendent à Port-au-Prince.»

«Il y avait peu de malades sur les vaisseaux.

«Le 15, le général en chef opère la descente au port Lacul, à 12 heures du Cap. Le même jour, cette superbe ville est incendiée dans presque sa totalité, et l'armée française s'établit sur ses décombres, au milieu des ruines, de la dévastation et de la désolation publique.»

«Etablissement des deux hôpitaux aux Cap

Mon premier soin, en descendant à terre, fut d'aller reconnaitre l'état actuel des deux hôpitaux de cette cité. Tous deux avaient été dévastés, pillés, incendiés en partie et n'étaient pas en état de recevoir, pour l'instant des militaires et les marins malades, ainsi que ceux qui avaient pu le devenir dans une marche vive et forcée, de plus de douze lieues, sous un ciel brûlant, sans provisions et à travers le feu des rebelles. Le général en chef, à son arrivée au Cap attacha ses premières pensées au soulagement de l'humanité souffrante; le plan qu'il adopta fut si précis, l'exécution de ses ordres fut tellement activée par l'ordonnateur en chef Daure, le zèle des chefs de service de santé de l'administration hospitalière et de tous leurs collaborateurs fut si ardent qu'en peu de jours, les deux hôpitaux furent mis en état de

recevoir entre eux 1.000 à 1.200 hommes. Cet établissement coûta les plus grandes peines. On ne trouva aucunes ressources ni en hommes ni en effets dans la ville. Les effets d'Hôpitaux, embarqués pour le service de l'armée se trouvaient dispersés sur les vaisseaux de l'escadre; plusieurs de ces vaisseaux s'étaient portés sur différents points de l'île. L'Hôpital, dit les Pères, situé à un quart de lieue du Cap, n'offrait pas toutes les suretés convenables; celui de la Providence, placé en ville, dans un local insalubre sous tous les rapports, présentait de grands inconvénients, mais la nécessité fit loi et nos malades entrèrent dans ce double asile.

L'auteur étudie alors la situation géographique de St.Domingue, la température, les brises, les pluies, les saisons, les terroirs, les carrières, les rivières, les sources d'eaux minérales (pour celles-ci, il s'en rapporte à ce qu'a dit Dazille pour les eaux de Boynes et à Poupé-Desportes pour celles qui sont situées dans l'Ouest) Une note intéressante au sujet des terroirs: «La plupart des côtes des départements du Nord et de l'Ouest sont des collines calcaires, formées par des masses énormes de madrépores, souvent cellulaires. Les habitants les nomment Roches à Ravet, du nom de l'insecte «Blatta Americana» aussi commun qu'incommode qui se réfugie dans ces madrépores.»

Gilbert nous dit qu'il employait tous ses loisirs à faire des excursions avec le botaniste Tussac qui habitait au haut de la Gorge de la Providence. Quand il n'avait pas le loisir de sortir bien loin il visitait les jardins de l'Hôpital des Pères de la Providence et quelques habitations voisines de la ville.

Il parle des «Nègres révoltés qui connaissent toutes les localités qui combattaient avec la violence et la fureur d'hommes décidés à la mort ou à l'extermination de leurs ennemis».

Circonstances particulières qui ont donné aux maladies simples un caractère de malignité.- Pendant le cours de

ces événements, mes fonctions me retenaient au quartier général au Cap. Le nombre des malades s'accroissaient cha que jour; et des circonstances particulières, dont je dois fai re ici mention, ne contribuaient pas peu à donner aux ma ladies un caractère de malignité redoutable.

Tandis que le général en chef occupait les villes et les plaines, depuis Léogane jusqu'aux Gonaives et poursuivait Dessalines dans les montagnes de l'Artibonite et de Mire balais, Toussaint et Christophe, réunissant sur les derrières quelques milliers de brigands, tombaient sur les environs du Cap, incendiaient les habitations de la plaine, enle vaient les animaux et venaient nous braver par des fusil lades jusque sous les murailles de l'hôpital des Pères de la Petite-Anse. Les officiers de santé, les employés de l'Hôpital, ceux même des malades qui pouvaient soutenir le poids de leurs armes, passaient les nuits sur la défensive, faisaient des patrouilles continuelles, doublaient partout les gardes et surveillaient l'intérieur de la maison; mesure d'autant plus importante que les servants de l'hôpital n'étant que des noirs révoltés et rentrés l'un après l'autre, il était fort à craindre que, pour accorder l'attaque de leurs frères, ils n'incendiassent les salles. Cet état d'angoisse avait été une nuit portée au point que les malheureux soldats accablés par la fièvre, se relevaient, se trainaient avec pei ne et douleur hors de l'hôpital pour éviter une mort affreu se, dont ils se croyaient à l'instant menacés. Je n'ai pas besoin d'expliquer comment cette situation des esprits empi rait les maladies et les rendait le plus souvent mortelles. Les double-tierces dégénéraient en rémittentes bilieuses, les diarrhées simples passaient à l'état de dysenteries ma lignes; la prostration des forces et le découragement de l'âme étaient les symptômes communs à toutes les maladies».

L'auteur publie 99 observations de fièvre jaune. Un valet de chambre du général Leclerc, un commandant de la place

du Cap, C Brosseau, chirurgien de 3ème classe à l'Hôpital des Pères réunissent à guérir. Par contre, le citoyen Tourné, aide-de-camp du général en chef, meurt; un aide-de camp du général Hardi meurt; le citoyen Sardin, aide de camp du général en chef et officier du génie, meurt; le citoyen Bétourné officier du génie, meurt; le général Hardi lui même meurt; le général le Doyen, inspecteur en chef aux revues de l'Armée meurt; un général de brigade meurt; le pharmacien en chef C. Blanchard meurt. C. Hugonien, chirurgien en chef de l'Hôpital des Pères, meurt; le secrétaire du Commissaire des Guerres, d'Intrans, meurt. Ils meurent tous au troisième, cinquième ou septième jours.

Un hôpital de douze cents hommes avait été établi au Môle Saint-Nicolas, réputé salubre.

Leclerc, dit l'auteur, souffrait depuis longtemps de maux d'estomac, sa faiblesse était extrême; il avait éprouvé, dans la campagne qu'il venait de terminer, un flux dysentrique qui l'avait épuisé, mais il était soutenu par son courage et par la force naturelle de sa constitution. Leclerc visitait souvent les hôpitaux et s'exposait à la contagion; Madame Leclerc a refusé de passer en France. Ils finirent par se résigner à s'isoler dans le Morne du Cap, sur l'habitation Destaing. Le général Dugua, chef de l'état major, campa auprès du général en chef.

«En l'an 6, sous l'action d'une température semblable, les Anglais occupaient le Môle Saint-Nicolas et ses environs, lieux fort sains par leur position: ils étaient au nombre de 25.000 hommes; ils en perdirent les 7-8 par la fièvre jaune dans le cours de cet été. Il en a péri de mille à douze cents par jour pendant près de trois semaines.

Moyens propres à arrêter le cours ou à prévenir le retour de cette maladie.

1o—Entretenir la plus grande propreté dans les hôpitaux les casernes, les maisons particulières où il peut se trouver

des malades; ne pas permettre que ceux-ci soient couchés deux à deux; multiplier les salles et les hommes de service; faire circuler sans cesse l'air libre du dehors, désinfecter plu sieurs fois le jour les atmosphères intérieures par l'expansion du gaz muriatique oxygéné et par tous les autres mo yens spécifiés dans l'instruction /sage du Conseil de Santé des Armées; surveiller de très près la qualité du pain, du vin des viandes, des matelas, des pailles et de toutes les fournitu res qui entrent et se consomment dans les hôpitaux, les ca sernes, les hôpitaux, les casernes, les hôpitaux, du bord de la mer et des lagons de la Petite-Anse.

2o- Délivrer la ville du Cap de toutes les causes d'infection qui y sont accumulées, y réunir tous les moyens connus par l'hygiène publique, que les officiers de santé en chef de l'ar mée ont déjà fait connaitre et que le général en chef a fait mettre à l'ordre du jour. ... .

3o Ne laisser au Cap que les troupes indispensablement nécessaires au service; faire stationner les divisions de l'ar mée dans les mornes, pourvu qu'elles y soient à l'abri des chaleurs excessives et des pluies trop fortes.

4o Habituer les troupes à un exercice journalier le matin avant le lever du soleil, défendre de s'endormir, de se repo ser sur la terre humide, le long des lagons et des estères.

Nota.- Tel était l'état des choses au premier messidor; les rebelles étaient soumis, Toussaint Louverture s'était rendu, la guerre était terminée; mon service en chef de l'armée n'a vait plus d'objet. Les Officiers de la Marine, entraient dans l'exercice de leurs fonctions. Ma santé depuis deux mois était chancelante; un service à cheval tous les matins, pour l'ins pection des hôpitaux; au cabinet, pour la correspondance, et auprès des malades le reste du jour, m'accablait de fatigue.

Cependant mon activité, loin de se ralentir, s'accroissait en raison de l'urgence des circonstances. A cette époque, le général en chef me donna l'ordre du départ. Je ne l'aurais jamais demandé dans cet état de chose, mon devoir étant de mourir à mon poste. Il voulut bien y ajouter des témoignages de l'estime que mon zèle avait pu lui inspirer. Je partis du Cap le 5 Messidor.

Les papiers publics ont annoncé depuis que la fièvre jaune avait continué ses ravages, ce qui devait être, cette maladie ne se terminant jamais avant la saison des pluies.»

EMMANUEL CHOPITRE

Emmanuel Chopitre a été attaché aux hôpitaux militaires de la colonie de Saint-Domingue pendant près de six ans, de 1791 à 1794, en qualité de chirurgien aide-major, à l'Hôpital des Pères au Cap-Français, et de 1801 à 1804, comme chirurgien en chef des différents hopitaux dans la même colonie Il a soutenu à l'Ecole de Médecine de Paris une thèse sur le Pian avec Fournoy comme président, et de Jussieu et Baudelocque comme examinateurs. Voici ce qu'on peut en retenir.

«Pendant le temps que je suis resté dans les colonies de Saint-Domingue, dit-il, j'ai acquis la certitude que les blancs contractaient le pian.

«En l'an II, chargé en chef de l'Hopital militaire de Saint Marc, j'ai traité plusieurs matelots blancs atteints de pustules pianiques au visage, aux parties de la génération et au tronc, suite d'un commerce avec des négresses.»

«Au Cap Français, j'ai donné mes soins à un habitant nommé Métayé, âgé de 55 ans, vivant depuis très longtemps avec une négresse, qui avait des pustules pianiques, en très grand nombre».

Il distingue: les gros pians, les petits pians et les pians rouges, ces derniers identifiés avec la lèpre; «La cure en est très

longue et très difficile, et quelque fois, malgré les traitements les mieux suivis, il en résulte des désordres si affreux que tous les secours de l'art deviennent insuffisants.»

Voici les symptômes du mal rouge: «Dans son premier état, il se manifeste par des taches qui n'excèdent pas le niveau de la peau... l'insensibilité qui les caractérise empêche de les confondre avec les taches dartreuses.»

«Dans le second état, le vice fait des progrès, les taches augmentent, deviennent écailleuses et conservent une insensibilité absolue...les lèvres, les joues, les paupières, le front se gonflent, s'épaississent et contractent des rides, des duretés et des bosses, qui donnent une figure horrible; les lèvres grossissent, le nez devient épaté, s'affaisse, s'aplatit..., l'ulcère et la carie déterminent la sortie des os, et même la chute des doigts entiers, sans aucune douleur...»

Parmi les remèdes qu'il conseille, je retiens la décoction de Monbain, en lavages des plaies, et les anolis de terre. On se sert des anolis de la façon suivante: Après leur avoir coupé la tête, la queue, les pattes et vidé les intestins, on les découpe par petits morceaux. La chair palpitante est encore chaude, on en mange un chaque jour, le matin à jeun. Si on a de la répugnance à les avaler, on les enveloppe dans du pain à chanter.»

«Les Indiens rapportent qu'ils n'ont coutume de n'en manger qu'un chaque jour, et que six anolis peuvent guérir le malade.» Cette médication est due au Dr Joseph Flores, de l'Université de la ville de Guatémala. Chopitre dit que le mercure est contre-indiqué dans le mal rouge, alors qu'on doit l'employer dans les autres formes du pian.

F. R. TUSSAC

F. R. TUSSAC, colon de Saint-Domingue, nous a laissé une «Flore des Antilles» en quatre volumes. Dans un dis-

cours préliminaire, il nous renseigne sur la genèse de son livre : «C'est... pour faire connaître aux naturels les richesses de leur sol, et éveiller la curiosité des botanistes sur ces contrées, qui, jusqu'à présent, ont peu fixé leur attention; que j'ai eu le courage et peut-être la présomption d'entreprendre cet ouvrage; et si je n'ai pas atteint le but que je m'étais proposé, j'aurai du moins frayé une route que des voyageurs plus heureux et plus instruits pourront par la suite applanir.

Avant moi, Plumier Jacquin, Swartz, Sloane ont donné de bonnes descriptions botaniques d'une partie des Végétaux des Antilles, mais ils ne se sont pas étendus sur leurs propriétés, leurs usages économiques, qui intéressent particulièrement la majorité des hommes... Seize années passées à Saint-Domingue et à quelques autres îles des Antilles m'ont mis à même de faire des observations et des expériences que nul autre botaniste n'avait faites avant moi, aucun d'eux n'ayant habité assez longtemps ces Iles...Lors de l'arrivée de l'armée française à St-Domingue, au moment où les nègres allaient mettre le feu à la ville du Cap, je me vis sur le point de perdre le fruit de mes longs travaux, et je me trouvai dans la cruelle alternative d'opter entre le sacrifice de près de deux mille plantes dessinées et coloriées, et leur histoire manuscrite. Je ne pouvais sauver les deux ensemble, je me déterminai donc à donner la préférence aux manuscrits, pouvant par la suite faire redessiner ces mêmes plantes dont j'avais les échantillons en herbier. Un seul cahier de dessins se trouvant dans mon habitation au morne du Cap, a échappé aux flammes, et m'est resté pour faire regretter les autres; on peut dire, à la louange des dessinateurs que j'avais employés (l'un mon neveu, M. Dabnour, colon de Saint-Domingue, et l'autre, M. de Chataignier), que les plantes étaient rendues avec beaucoup de vérité. Je perdis à cette époque la moitié des produits d'une entreprise à laquelle j'avais employé une partie de ma vie et de ma

fortune. J'ai souvent été étonné depuis, en me rappelant le sourage et le sang-froid avec lesquels je me sauvai de la ville que les flammes commençaient déjà à dévorer, portant sur ma tête mon trésor, non pas mon argent, car il aurait exposé mon existence, mais mes manuscrits. Je traversai la place d'armes du Cap, couverte de nègres armés, qui ouvrirent les rangs pour me laisser passer, en disant: "Tien avla? nion blanc qui sauvé avec musique à li (Voilà un blanc qui se sauve avec sa musique). Mon projet était, après avoir déposé mes manuscrits dans une caverne de rochers à un quart de lieue de la ville, de revenir chercher les dessins que j'y avais laissés; mais le progrès des flammes fut si rapide, qu'il ne me fut plus possible de rentrer dans la ville; il fallut donc faire le pénible sacrifice de mes dessins.»

Peu après, Tussac se rendit à la Jamaique, envoyé par le capitaine général Leclerc, conjointement avec son aide-de-camp, Lebrun, en vue de rapporter des plantes vivantes pour les acclimater à St.Domingue. Il y fit un séjour de dix mois, herborisant dans les Montagnes Bleues, Sainte Marie, et Saint André. Il retourna à Saint-Domingue à la fin de 1802, sans avoir réalisé le but de son voyage, car le Gouverneur de la Jamaique, le général Nugents, l'ayant suspecté injustement d'être venu pour «emporter des plans plutôt que des plantes», il fut embarqué de force pour Saint-Domingue. La guerre venait, en effet, de se rallumer entre la France et l'Angleterre.

Tussac et Descourtilz, tous deux naturalistes, avaient eu précédemment l'occasion de se connaitre. Ce dernier nous raconte, dans son "Voyage, d'un Naturaliste», que Tussac l'avait invité à venir examiner à Saint-Marc ses manuscrits de la «Flore des Antilles», à laquelle il travaillait depuis dix ans. Descourtilz se rendit à cette invitation le 13 Janvier 1800. Puis tous deux partirent pour le Cap où ils arrivèrent

le 17. Ils allèrent faire visite au général Moise, le neveu de Toussaint Louverture, qui parut très sensible à cette déférence, examina avec intérêt un volume de planches de l'ouvrage de Tussac et offrit ses services.

A part St-Marc et le Cap-Français, les principales localités visitées par Tussac furent : Jérémie, Port-au-Prince, la Plaine désolée si riche en cactus entre l'Artibonite et les Gonaives, l'Arcahaye, Ste. Suzanne et le Port-Français.

A propos de la Flore des Antilles de Tussac, Urban a dit: «Il (Tussac) fait suivre les descriptions de ces plantes d'un court aperçu de leur histoire, de leurs propriétés et de leur utilisation. Il énumère en outre un grand nombre d'autres plantes qui n'offrent qu'un intérêt botanique. Il prétend mais à tort, que plusieurs d'entre elles, se retrouvent dans toutes les Antilles, alors qu'en réalité on ne les rencontre qu'en Haiti et à la Jamaique. Le nombre des plantes étudiées s'élève à 127. On n'a aucun détail précis sur le sort de l'herbier de Tussac. A juger par les fougères qui se trouvent en la possession de Féo, on peut admettre que ses collections de plantes de St. Domingue étaient très complètes. Plusieurs plantes se trouveraient dans l'herbier de Florence. Un grand nombre de plantes de la Jamaique se trouvent d'après Poisson, dans l'herbier de Jussieu.

Urban fait remarquer aussi que certaines illustrations de Tussac ne permettent pas d'identifier les plantes. Je le crois volontiers et j'ai été frappé du peu de ressemblance existant entre la mangue et la sapotille d'une part, et leur image de l'autre.

Dans son article sur le sapotillier, Tussac emploie une expression créole très courante et la définit : «On n'attend pas, dit-il, pour cueillir les fruits du sapotillier, qu'ils soient en état d'être mangés de suite; on les cueille quelquefois avant, la couleur du fruit indique s'il est hoec; c'est le terme

du pays qui désigne l'époque où un fruit doit être cueilli pour achever sa maturité dans la maison.»

L'impression qui reste après s'être penché sur l'oeuvre de Tussac est qu'il est un de ces naturalistes savants et zélés qui font honneur à l'humanité et au pays où ils ont pour suivi leurs études.

POITEAU

Alexandre POITEAU, botaniste et horticulteur français né à Amblecy, près Soissons, en 1766, est mort à Paris en 1850.

Après avoir été employé pendant quelque temps chez des maraichers des environs de Paris, il entra au Museum d'Histoire Naturelle comme garçon jardinier, y étudia la bontanique et le Système des Végétaux de Linnés, puis fut chargé par Daubenton d'établir une institution rurale dans la Dordogne (1793). S'étant ensuite rendu à St Domingue, il prit la direction du nouveau jardin botanique du Cap, obtint en même temps pour vivre un emploi dans l'administration de la colonie, et revint en France en 1802, apportant avec lui un grand nombre de graines et de plantes. Il était depuis 1815 chef des pépinières royales de Versailles, lorsqu'il fut envoyé, en 1818, à la Guyane, pour diriger les cultures des Maisons royales. De retour en France en 1821, il devint successivement jardinier en chef du chateau de Fontainebleau, du jardin botanique de l'Ecole de Médecine et enfin de celui du Muséum d'histoire Naturelle .

On doit à ce savant, qui a découvert beaucoup d'espèces de végétaux et qui a beaucoup fait pour l'amélioration des fruits de table, les ouvrages suivants : Flore Parisienne (1838, 8 volumes, in folio), avec Turpin; Le Jardin Botanique de l'Ecole de Médecine de Paris et description des Plan-

tes qui y sont cultivées (Paris, 1816), Histoire naturelle des Orangers (Paris, 1818-1820, in folio).
Histoire naturelle des palmiers de la Guyanne Française (Paris, 1822, etc. etc...

TURPIN

On ne peut parler de Poiteau sans mentionner Turpin, vieux amis et botanistes tous deux, ayant collaboré à certains ouvrages de botanique, quoique leurs vues fussent diamétralement opposées sur certains points de la science des plantes.

Turpin (Pierre Jean François), membre de l'Académie des Sciences, né à Vire (Calvados), en 1776, est mort à Paris, en 1840. Engagé volontaire dans le bataillon du Calvados en 1790, il fut envoyé en 1794 à St.Domingue, où il connut le naturaliste Poiteau, qui lui donna des leçons de botanique. Turpin étudia avec beaucoup de soins la flore de l'Ile, puis revint en France. Peu après, il obtint la permission de retourner à St.-Domingue avec Poiteau, explora l'île de la Tortue, où il réunit une belle collection de plantes, passa ensuite aux Etats-Unis (1800), remplit pendant l'expédition de Leclerc à St-Domingue, les fonctions de pharmacien de l'armée, et revint en France avec de Humbolt, en 1802.

Nous citerons de lui: Essai d'une iconographie élémentaire et philosophique des végétaux, avec un texte explicatif (Paris, 1820, in-8o). Observation sur quelques végétaux microscopiques (Paris 1827, in-8o). Etc., etc... Les Mémoires de l'Académie des Sciences et les autres recueils scientifiques renferment de lui de nombreux travaux sur la botanique. Turpin était un très habile dessinateur ainsi que l'attestent les nombreuses figures qu'il a exécutées pour plusieurs ouvrages précités.

DESCOURTILZ (Michel Etienne), médecin et botaniste né à Boiste, près de Pithiviers, le 25 Novembre 1775, vivait encore à Paris en 1836. Envoyé par le Gouvernement comme médecin naturaliste à St-Domingue, il débarqua le 9 janvier 1799 à Charleston (Caroline du Sud). Vers la fin du mois de Février de la même année, il arriva à Santiago de Cuba et le 2 Avril à St. Domingue où il devait s'établir jusqu'en 1803. Il passa la plus grande partie de son séjour sur les bords de l'Artibonite. Chez de proches parents. De là, il rayonnait dans toute la région qui s'étend entre Port-au-Prince et le Cap. En compagnie de Rossignol-Desdunes et de ses fils il allait souvent chasser le caiman, ce qui lui a permis de faire de cet animal une étude intéressante et complète au point de vue de son anatomie et de ses moeurs.

Au mois de Janvier 1800, Descourtilz fit la connaissance de Tussac à St-Marc; peu de temps après, il reçut l'ordre du représentant du gouvernement français, Roume, d'inspecter les mines des montagnes du Cibao. Il n'est pas probable que ce projet de voyage fut mis en exécution, à cause des troubles qui avaient éclaté dans l'Est de l'Ile. En effet, après une absence de deux mois, il était de retour au Cap, et il n'avait fait aucune mention de ses impressions de voyage. Il ne s'est même pas expliqué sur son silence.

Quand la révolte éclata à Saint-Domingue, sa vie fut en grand danger, malgré les passeports de Toussaint Louverture. Il échappa à la mort grâce à la reconnaissance d'un nègre qu'il avait soigné, et fut mis en réquistion comme médecin de l'Armée de Dessalines. Il fonda le Lycée Colonial, qui fut détruit plus tard. Descourtilz s'échappa en 1802 et s'embarqua pour l'Europe, il traversa l'Espagne et la France et vint, parait-il, à Paris, où il soutint sa thèse inaugurale en 1814. Il fut ensuite, pendant quelques années, médecin

de l'Hotel-Dieu de Beaumont, dans le Gâtinais, et vint finalement habiter Paris, où il devint Membre de la Société Linnéenne qu'il présida par la suite. Il était membre, en outre, de la Société de Médecine Pratique et de plusieurs autres sociétés savantes.

On connait de lui :

I.- Propositions sur l'anaphrodisie distinguée de l'agénésie et considérée comme impuissance en amour. Thèse de Paris, 1814, in-8º, No. 208.

II.- Voyages d'un naturaliste - Paris, 1809, in-8o, pl. 3 volumes.

III.- Code du safranier.- Paris 1810, in-8o.

IV.— Flore pittoresque des Antilles ou traité des plantes usuelles des Colonies françaises, anglaises, espagnoles et portugaises, Paris, 1821 - 1829, 8 volumes, in-8o, pl.

V.— Guide sanitaire des voyageurs aux colonies. (1816) Paris.

VI.- Manuel indicateur des plantes usuelles aux Antilles, Paris, 1821.

VII.- Anatomie comparée du grand crocodile des Antilles, Paris, 1825, gr. in-folio, 23 pl.

VIII.- Des champignons comestibles, suspects et vénéneux, avec l'indication des moyens à employer pour neutraliser les effets des espèces nuisibles. Paris, 1827, in-8o 10 pl. col. in-fol.

IX.- De l'impuissance et de la stérilité ou recherche sur l'aphrodisie distinguée de l'agénésie. Paris, 1831. in-8o.

X.- Cours d'électricité médicale, 1832.

Voici ce que dit Urban du «Voyage d'un naturaliste : «L'ouvrage n'est pas exempt de contradiction. Plusieurs indications ne concordent pas avec ce que l'auteur avance dans la flore des Antilles.

«Nombre de tableaux ne contiennent que des figures médiocres de plantes qui en outre ne sont pour la plupart que des plantes cultivées. Dans l'appendice du 3ème volume p.376, Descourtilz donne un traité des plantes usuelles d'une partie des Antilles principalement de Saint-Domingue et de Cuba. Il y a fait l'énumération d'après la nomenclature française, d'un grand nombre des plantes classées suivant leurs propriétés médicinales.

«Les différents manuscrits rédigés au cours de ses voyages furent envoyés en France et ses collections d'histoire Na turelle livrées aux flammes par les indigènes lors de son ar restation. Deux mille figures dessinées par lui et conservées à l'état de manuscrit eurent le même sort (d'après la Flore des Antilles Vol.I discours préliminaire), tandis que les au tres dessins reproduits dans la Flore des Antilles furent re mis peu de temps avant entre les mains du Consul français à Cadix. Ce sort n'est pas sans rappeler celui qui fut réservé aux figures de Tussac.»

A propos de la Flore des Antilles, Urban a dit «L'ouvrage a paru à dater du 1er juillet 1821 en 150 publications diffé rentes, dont on avait prévu d'abord deux pour chaque mois. A juger par les dates des différents volumes, la publication était très irrégulière. Les 600 plantes qu'on y a traitées sont réparties en 25 catégories, suivant leurs propriétés médici nales, et étudiées dans cet ordre. L'auteur donne pour cha que espèce le nom français, le nom vulgaire et le nom scien tifique, le caractère botanique, les propriétés chimiques et médicinales ainsi que l'emploi. Il parait que son fils Théodo re a reproduit ces tableaux d'après le manuscrit original, ré

digé à Cuba et à St-Domingue. Quelques figures sont extraites de la «Flore de Poiteau et de Turpin.» L'auteur a consulté asssi les tableaux inédits de Plumier ainsi que l'herbier de Surian.»

Et dire que les matériaux d'un travail si méticuleux ont été rassemblés par Descourtilz avec une véritable délectation. Ne dit-il pas en effet: «C'est au milieu des Lagons, à St. Domingue, sur les bords des canaux de la rivière tranquille et profonde de l'Esterre, ombragée par des masses de bambous touffus, et formant de chaque rive des demi-cintres de verdure, que j'aimais surtout à herboriser. Le silence profond qui règne dans ces lieux agrestes n'est troublé que par le chant de quelques moqueurs, les cris des crabiers et des aigrettes, ou le roucoulement des tourterelles qui arrivent des savanes brûlantes pour étancher leur soif ardente»

Quand il voyageait à travers le pays, soit pour régler ses affaires d'intérêt, soit pour herboriser, il prenait comme monture un mulet. Une fois il fut moins bien servi: «Plus modestement monté, dit-il, j'entrais sur l'animal à longues oreilles qui bientôt regrettant son logis et ne le trouvant plus dans des lieux si peuplés (il s'agit des villes), se mettait à braire et à forcer l'entrée de quelque case, malgré mes efforts pour le retenir.»

Nous connaissons plutôt Descourtilz comme botaniste et dès qu'on évoque son nom, la «Flore des Antilles» se présente automatiquement à notre esprit. Il est pourtant bon de se rappeler que la géologie de St-Domingue l'a beaucoup intéressé, et il a dressé, selon son expression «les tableaux méthodiques propres à faciliter les recherches sur la minéralogie de l'ile».

Dans l'ordre zoologique, il a étudié tous nos poissons de mer, nos poissons de rivière, les crustacés, en prodiguant les illustrations, pour rendre le texte plu intelligible.

Il a passé aussi en revue les insectes et autres animaux

nuisibles : scolopendres, arraignées crabes, araignées à cul rouge, scorpion, chiques, tiques ou karapates, les fourmis piquantes parmi lesquelles le flamant. Mais Descourtilz a fait davantage. Sur la demande de Roume, commissaire à Saint-Domingue, et lui-même excellent naturaliste, il a entrepris d'étudier le crocodile de St. Domingue, appelé caiman: en compagnie de Mr. Rossignol Desdunes et de ses huit fils il avait eu l'occasion d'en tuer pas mal. Descourtilz présenta à l'Institut de France un rapport qui fut soumis à M. M. Tenon, Lacépède et Cuvier et dont, à la séance du 15 juin 1807, ils rendent compte aux autres Membres en ces termes: «A la vérité, il existait depuis longtemps d'excellentes figures de ce crocodile et de son anatomie dans les manuscrits de Plumier, déposés à la Bibliothèque impériale; mais ces manuscrits étaient restés inconnus au public; et d'ailleurs Plumier n'ayant vu que ce seul crocodile, n'insista pas sur ce qui doit véritablement le faire reconnaître.

C'est donc cette espèce particulière et intéressante que Descourtilz y a présentée.

Il en a observé un très grand nombre pendant son séjour à St-Domingue et en a disséqué plus de cinquante.

Il en donne une description très exacte, accompagnée de grandes figures coloriées. Il décrit et représente avec le plus grand soin l'ostéologie, la myologie e lai splanchonolgie de cet animal; et comme nous avons eu nous mêmes l'occasion de disséquer un crocodile frais de St-Domingue que le général Rochambeau avait envoyé au Muséum d'histoire Naturelle; que d'ailleurs nous avons fait l'anatomie de diverses autres espèces conservées dans la liqueur, nous avons pu nous convaincre de l'exactitude de plusieurs articles de M. Descourtilz. Ses figures nous ont aussi paru dessinées d'après nature et avec des yeux d'observateur. Elles remplissent cinq planches L'ostéologie y est traitée avec le plus grand détail. On y voit en général, un grand nombre de parties de l'animal qui n'avaient pas encore été représentées. Les objets que

nous avons été à même de vérifier d'après nos observations précédentes, nous garantissent l'exactitude de ceux qui sont nouveaux pour nous.

La partie de son ouvrage la plus intéressante pour les naturalistes, parce que c'est celle qu'on ne peut obtenir que dans sa position, consiste dans ses remarques sur le développement et les habitudes de ce dangereux animal; elles contiennent un très grand nombre de faits nouveaux pour les naturalistes.

M. Descourtilz nous apprend que les femelles sont beaucoup plus multipliées que les mâles; que cependant, ces derniers se battent entre eux par jalousie; que les deux sexes s'accouplent dans l'eau, en se tenant sur le côté; que l'intromission dure au plus 25 secondes; ques les mâles deviennent prolifiques à dix ans, etc.

L'auteur a dressé une table de l'accroissement du crocodile depuis sa naissance où il n'a que 9 pouces et demi, jusqu'à l'âge de 22 ans, où il atteint 16 pieds et plus.

La ponte se fait en Mars, Avril et Mai. La femelle creuse, avec les pattes et le museau, un trou circulaire dans le sable sur quelque tertre peu élevé; elle y dépose à peu près 28 oeufs, enduits d'une humeur visqueuse, qu'elle dépose par lits, séparés par des lits de terre. Les petits éclosent au bout d'un mois. Vers ce temps, la femelle vient les appeler et gratter la terre autour d'eux pour les aider à sortir; ensuite, elle les conduit, les défend, surtout contre le mâle qui cherche à les dévorer, et les nourrit en dégorgeant sa pâture pendant environ trois mois.

Ce crocodile, comme tous les autres, ne peut mordre ni avaler dans l'eau, sans courir risque de se suffoquer, en

laissant pénétrer ce liquide dans son larynx; mais il entraine ses victimes dans des trous qu'il creuse sous l'eau; il les noye et les laisse pourrir; il les extrait alors pour les dévorer sur le rivage.

La roideur de ses vertébrés n'est pas aussi forte qu'on le croit; il peut très bien se courber de côté, au point de mordre sa queue.

Ces diverses observations toutes précises et rapportées à une espèce bien constatée, fournissent une base solide à la véritable histoire naturelle des crocodiles.

En y comparant ce que M. Geoffroy a observé sur l'espèce vulgaire du Nil, ce que les Américains rapportent de celle du Mississipi et de la Caroline, ce que Margrave, Dazzara et Laborde nous disent de celle du Brésil et de la Guyane, on découvre que chaque espèce a en propre certaines habitudes, comme certains caractères distinctifs, et qu'en même temps elles ont toutes en commun un nombre d'habitudes plus grand, comme elles se ressemblent aussi entre elles par la presque totalité des points de leur confrontation.

La science serait heureuses, si chaque voyageur s'attachait ainsi à approfondir quelque objet particulier, et à contribuer ainsi pour sa part à l'éclaircissement de quelque portion du système général.

«Nous pensons donc que la classe doit témoigner à Mr. Descourtilz la satisfaction qu'elle éprouve de l'heureux emploi qu'il a fait de ses loisirs».

Les ouvrages de Descourtilz sont une source précieuse où même les historiens d'Haiti peuvent puiser, car toute une partie du 3ème. volume des "Voyages d'un Naturaliste" est intitulée: «Détails de ma captivité par quarante mille nègres, contenant des anecdotes secrètes sur les nègres de Toussaint Louverture et Dessalines, chefs des nègres révoltés à St-Domingue, pour servir à l'histoire de la révolution de ce pays.

Une chose frappante cependant. «Descourtilz, cet esprit

curieu qui s'est intéressé à la vie des esclaves, n'a apporté aucune contribution à l'étude du Vaudou. Il s'est contenté de rapporter sans contrôle tout ce qu'on lui en a dit de merveilleux.

Descourtilz, en 1814, soutint sa thèse de doctorat à Paris, avec le Professeur Pinel comme président du Jury. Elle est dédiée à son père: "Puisse, ô mon père, ce tribut de ma reconnaissance flatter ton coeur sensible, et le faire battre toujours d'une émotion douce au souvenir des maux que j'ai souffert».

Descourtilz nous dit qu'il voulait présenter comme sujet de thèse une étude sur la fièvre jaune, mais cette maladie avait été déjà si bien décrite, qu'il ne pouvait porter aucune contribution sérieuse à son étude. Comme il avait sur la question de l'anaphrodésie une foule de matériaux, il s'est décidé à la hâte à en distraire quelques-uns pour servir de matière à sa thèse, en attendant que plus tard il reprenne le même sujet en le développant

C'est ce qu'il fit. En effet en 1831, il publia son ouvrage: «De l'impuissance et de la stérilité». Ce travail est une vaste compilation (13 ouvrages énumérés dans sa bibliothèque) qui comprend deux volumes totalisant 719 pages. Il tient surtout à distinguer l'anaphrodisie (qu'il définit par les termes de syncope génitale) de l'agénésie, définie par lui : stérilité absolue.

Il est assez intéressant de noter que certaines observations rapportées dans cet ouvrage ont été prises à Saint-Domingue.

Quatre ans plus tôt, en 1827, il dédiait à S.A.R. madame, Duchesse de Berry, un volume de 209 pages sur les champignons comestibles, suspects et vénéneux, avec l'indication des moyens à employer pour neuraliser les effets des espèces nuisibles».

L'avertissement du livre nous renseigne sur l'origine et le but de l'ouvrage : «Je devais asile aux bontés de M.

Leconte de S. D., et j'oubliais mes malheurs au milieu du parc enchanteur et des magnifiques serres qui complètent l'ornement de cette belle propriété. J'y continuais en paix ma Flore pittoresque et médicale des Antilles, lorsque mes hôtes, justement alarmés d'accidents occasionnés par l'usage inconsidéré de champignons suspects, m'engagèrent par suite de leur beau dévouement à l'humanité souffrante à m'occuper d'un travail sur les champignons qui pût être à la portée de tout le monde. Comme la dame du chateau y devint la mère des pauvres, et qu'en raison de cette gracieuse bienfaisance qu'elle exerce journellement envers eux, elle suivait avec moi un cours de botanique usuelle, il me vint à l'idée de lui peindre à l'huile toutes les espèces nuisibles que nous trouvions dans nos excursions; bientôt on me conseilla d'ajouter à mes dessins ceux des champignons suspects et ceux des champignons comestibles : de là l'idée de rassembler en peu de mots ces trois classes et d'en tracer un opuscule moins utile aux savants et aux botanistes qu'à ceux qui habitent la campagne...»

En définitive, on peut dire que Descourtilz, comme Moreau de St. Méry, auquel il fait penser par la puissance de sa production, mérite de survivre dans notre mémoire et d'être étudié de plus près.

Bibliographie

— BIBLIOGRAPHIE —

Nouvelle Bibliographie générale, sous la direction de M. le Dr. Hoefer - 1866.

Ig. URBAN - Symbolae Antilloanoe. Fascicule I. Lipsiae, Fratres Borntraeger.

M. F. J. Eloi _ Dict. hist. de la Méd. ancienne et moderne. A. Mons, chez Hoyois. Imp. Libraire, Rue de la Clef. 1778

POUPPE- - Histoire des maladies de St_Domingue. Paris 1770.
DESPORTES 3 vol. in-12 chez Lejeay, Libraire rue St Jacques au-dessus de celle des Mathurins, au Grand Corneille.

A.J. L. JOURDAN - Bibliographie médicale, 7 vol. 8e Paris 1820_25.
NICHOLSON - Essai sur l'Hitoire Naturelle de l'Isle de St_Domin gue - A Paris, chez Cobreau Libraire, quai des Au.. gustins, à St- Jean Baptiste 1776.

DECHAMBRE - Dict. encyclop. des sciences médicales. 1ère série. 1883.

J.L. LAFOSSE - Docteur en Médecine de l'Institut de Montpellier. Avis aux habitants des Colonies, particulièrement à ceux de l'isle de St-Domingue. A Paris, chez Royez,

Libraire, quai des Augustins. près de PontNeuf. 1787, avec approbation et privilège du Roi.

BOURGEOIS _ Mémoire sur les maladies les plus communes à St-Domingue; leurs remèdes, le moyen de les éviter ou de s'en garantir moralement et physiquement. Publié après sa mort par son neveu N. N. à Londres à Paris, chez Jean François Bastien, 1788.

M. L. E. MOREAU DE SAINT MERY. - Description topographique, physique, civile, politique et historique de la Partie Française de l'isle de St-Domingue. Tome I, 1797.

MEMOIRES DU CERCLE DES PHILADELPHES - Tome 1er., au Port_au-Prince, de l'Imprimerie de Mozard, associé du Cercle des Philadelphes et Rédacteur de la Gazette de St-Domingue, 1788, avec approbation et permission.

R. P. DE TUSSAC. - Colon de St_Domingue : Flore des Antilles ou Histoire générale botanique, rurale et économique des végétaux indigènes des Antilles et des exotiques qu'on est parvenu à naturaliser. Le 1er. volume a paru à Paris, chez l'auteur et chez F. Schwell, libraire en 1801. Présenté et dédié à S. M. l'Impératrice et Reine. - Le 2ème volume en 1818, à Paris, chez l'auteur, Rue des Tournelles. No. 30 et chez d'Hautel, Duprimeur - Libraire Rue de la Harpe, No. 80. Il est présenté et dédié à S.M. Louis XVIII. Le 3ème volume en 1824 et le 4ème en 1827 à Paris chez l'auteur Rue du Foin St_Louis, No. 8, au Marais.

GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE.

CHARLES ARTHAUD. - Traité des Pians, chez Dufour de Rians. Imprimeur breveté du Roi, 1776, au Cap-Français.

CHARLES ARTHAUD. - Médecin du Roi au Cap-Français - «Observations sur les lois» concernant la médecine et la chirurgie dans la colonie de St-Domingue, avec des vues et règlements adressés au Comité de Salubrité de l'Assemblée Nationale et à l'Assemblée coloniale. - 104 pages, 1790.

M. E. DESCOURTILZ. - De l'impuissance et de la stérilité 2 vol. en tout 719 pages - Paris, Masson et Yonet, Libraires. 1831.

M. E. DESCOURTILZ. - Flore médicale des Antilles - chez Picard Libraire, quai Voltaire, No. 21, Ier. volume Paris 182I. Les autres volumes paraissent en 182I et 1829 chez Chappron, rue de la Grande-Truanderie, No. 50, etc.

J. DAMIEN CHEVALLIER. - Lettres à M. De Jean, docteur-régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris : I. Sur les maladies de St-Domingue. II. Sur les plantes de la même ile. III. Sur le Remora et les AlAlcyons. Paris, chez Durand, Libraire, Rue St-Jacques; 1752, 224 pages.

J. DAMIEN CHEVALLIER. - Réflexions critiques sur le traité de l'usage des différentes saignées, principalement de celle du pied, en forme de lettres. Chez Rollin, Père, Quai des Augustins, au Lion d'Or. Paris, 1730.

N. E. DESCOURTILZ. - Des champignons comestibles, suspects et

vénéneux. Chappron. Rue de la Grande-Truanderie. No. 50, Cornillon, Rue des Boucheries St-Germain, No. 40, Paris 1827

HISTOIRE MEDICALE DE L'ARMEE FRANCAISE A ST-DOMINGUE, en l'an dix ou Mémoire sur la fièvre jaune, avec un aperçu de la topographie médicale de cette colonie, par C. N. P. GILBERT, médecin en chef de cette armée, médecin titulaire de l'Hôpital militaire de Paris. Membre de plusieurs sociétés Savantes de la même ville. A Paris, chez Gabon et Cie, Libraires, Place de l'Ecole de Médecine. De l'Imprimerie de Guilleminet, an XI (1803).

APERCU SUR LE PLAN ET LES MALADIES DONT IL EST SUIVI, présenté conformément à l'Art. XI de la loi du 19 Ventôme an XI et soutenu à l'Ecole de Médecine de Paris, le 18 Brumaire an XIII, par Emmanuel Chopitre, chirurgien-major au 31ème régiment d'Infanterie de ligne. A Paris, de l'Imprimerie de Didot Jeune, Imprimeur de l'Ecole de Médecine, rue des Maçons - Sorbonne. No. 406, An XIII (1804) Thèse No. 336.

JACQUES DE DAMPIERRE. _ Essai sur les sources de l'histoire des Antilles Françaises (1402_1664) Paris, 82, Rue Bonaparte, A. Picard et fils éditeurs. 1904.

CESAR DE ROCHEFORT - Histoire Naturelle et morale des iles Antilles de l'Amérique, A. Rotterdam, chez Rotterdam, chez Arnould Loors. M.D.C.LVIII.

P. LABAT. - Nouveau voyage aux Iles d'Amérique. 1724.

OEXMELIN (ALEXANDRE OLIVIER). -Histoire des Aventuriers qui se sont signalés dans les Indes. Tome I Paris 1686.
Tome II et IV. Trévoux 1775.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 076146635